



BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N°13 • Juillet 2009





LE BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N°13 • Juillet 2009

La présente publication a été réalisée par
Xavier Dehaibe, Aynah Gangji, Benoît Laine et Astrid Romain
sous le conseil scientifique du Dr. Valentijn Bilsen et du Pr. Eric Buyst.
La section 2.5 «Environnement» a été rédigée par Juliette de Villers avec la participation de
Peter Vanderstraeten, Marianne Squilbin et Véronique Verbeke.

Tous droits réservés

Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse – Cellule Analyse.

L'usage d'extraits de la présente publication en tant qu'exposé ou démonstration dans un article, livre ou fichier est permis, moyennant une mention claire et précise de la source.

Cette édition du baromètre ainsi que les précédentes sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, dans les publications de l'IBSA, à l'adresse suivante :

www.statbru.irisnet.be

Pour toute information concernant ce baromètre, veuillez prendre contact avec :

Madame Aynah Gangji

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) – Cellule Analyse

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Tél. 02/800 38 82 – Fax 02/800 38 17

Courriel anabru@mrbc.irisnet.be

© 2009 Région de Bruxelles-Capitale – Tous droits réservés

E.R.: F. Résimont, Secrétaire général

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,

Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS – D/2009/6374/186



9 789078 580010

ISBN 9078580011



Table des matières

RÉSUMÉ	4
1. INDICATEURS CONJONCTURELS À BRUXELLES	6
1.1. Évolution des indicateurs coïncident et avancé de l'activité économique	6
1.2. Évolution de l'indicateur avancé du marché du travail	8
2. TABLEAU DE BORD	10
2.1. Contexte international	10
2.2. Développements macroéconomiques nationaux et régionaux	15
2.3. Économie bruxelloise	19
2.4. Marché du travail	22
2.5. Environnement	25
3 LES COMMUNES BRUXELLOISES : STRUCTURE PAR ÂGE	30
3.1. Population par commune	30
3.2. Typologie des communes selon la structure par âge	31
3.3. Conséquences en termes de gestion communale et régionale	36
4. CARACTÉRISTIQUES DE BRUXELLES	38
ANNEXES	50
RÉFÉRENCES	51
LISTE DES TABLEAUX	52
LISTE DES GRAPHIQUES	53

Cycle conjoncturel du chômage



Cycle conjoncturel du PIB régional



Prévisions à court terme

Composante conjoncturelle du chômage	
Chômage DEI	
Composante conjoncturelle de l'activité économique	

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 9 juin 2009, sauf mention contraire.

Résumé

- Tous les efforts réalisés tant par les différents gouvernements nationaux que par les principales banques centrales pour relancer la demande globale et assainir le secteur financier n'ont pas suffi à enrayer la récession mondiale entamée en 2008. Le ralentissement économique s'est en effet prolongé au premier trimestre 2009 dans la plupart des pays industrialisés, émergents et en développement. En outre, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le PIB mondial enregistrera en 2009 sa première contraction depuis la Seconde Guerre mondiale (-1,3 %). Toutefois, si l'activité économique mondiale continue de se contracter, elle le fait à un rythme moins soutenu par rapport aux trimestres précédents et certains indicateurs avancés montrent des signes de redressement. L'économie mondiale devrait donc tout doucement se relever en 2010, mais moins fortement que les reprises antérieures. Le FMI estime que la croissance mondiale atteindra 1,9 % en 2010.

- La zone euro figure, avec le Japon, parmi les économies les plus touchées. Elle affichait début 2009 une nouvelle contraction de son PIB pour le quatrième trimestre consécutif (-2,5 %). Cet effondrement de l'activité économique est imputable à une forte contraction de l'investissement. Elle-même fait suite aux resserrements des conditions d'obtention de crédit, à une diminution des commandes ainsi qu'à une chute de l'utilisation des capacités de production. Si la consommation privée résiste, quant à elle, relativement bien, des doutes sur sa solidité planent pour le reste de l'année. En effet, le revenu réel des ménages sera tôt ou tard affecté par la dégradation du marché du travail. Le taux de chômage au sein de la zone euro est en hausse continue depuis le début de l'année 2008 et atteignait 9,2 % en avril 2009. Selon les prévisions économiques de printemps de la Commission européenne, il grimpera jusqu'à 11 % en 2010. En outre, la Commission européenne prévoit que le PIB de la zone euro devrait se contracter de 4 % en 2009 pour se stabiliser en 2010. Le déficit public devrait quant à lui augmenter fortement pour atteindre 6,5 % du PIB en 2010. Étant donné ces perspectives économiques

moroses mais également la forte désinflation observée ces derniers mois, la Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique monétaire accommodante. Elle a procédé début mai à une nouvelle baisse de son taux directeur qui est maintenant à un plancher inédit de 1 %. Elle a en outre annoncé la mise en place de mesures d'assouplissement qualitatif, rejoignant le mode de fonctionnement actuel des autres grandes banques centrales.

- Comme dans la zone euro, l'inflation est en recul en Belgique après ses records récents. Elle devrait atteindre un taux annuel moyen de 0,2 % en 2009 contre 4,5 % en 2008. Les estimations de la croissance de l'activité économique sont également largement en baisse. Le Bureau Fédéral du Plan (BFP) prévoit pour la Belgique une contraction de 3,8 % en 2009 contre un taux de croissance de 1,2 % en 2008.

- En Région de Bruxelles-Capitale, la croissance de l'activité économique pour 2006 en volume est de 3,6 %, ce qui est plus important que dans le pays cette année-là (3 %). En 2007, l'indicateur "coïncident" de l'activité économique est en hausse jusqu'à la fin du premier semestre. Un retournement du cycle conjoncturel s'est produit fin 2007 et l'indicateur avancé prévoit une poursuite rapide du recul conjoncturel à Bruxelles jusqu'à l'horizon 2010. L'année 2009 devrait être caractérisée par une forte récession dans la Région, avec une reprise incertaine en 2010.

- Le marché du travail bruxellois se détériore largement depuis le mois d'octobre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) n'ayant cessé d'augmenter. En outre, comme prédit dans le baromètre précédent, ce mouvement s'est accéléré au cours du premier trimestre 2009. En moyenne, on dénombrait 96 171 DEI en Région de Bruxelles-Capitale, soit une hausse trimestrielle de 2,5 %. L'indicateur avancé du marché du travail n'annonce aucune embellie pour les mois à venir. Ce résultat était attendu, le marché du travail réagissant toujours avec un certain retard par rapport à l'activité

économique. Il devrait par conséquent continuer de se dégrader fortement et la barre fatidique des 100 000 chômeurs devrait être franchie dans les prochains mois.

- Dans le dossier spécial «vingt ans» du précédent baromètre, nous avons souligné que la population de la Région rajeunit depuis un certain nombre d'années. Cependant, ce phénomène ne touche pas de la même manière toutes les communes, ce qui

n'est pas sans impact sur leur demande en matière d'infrastructures (nombre de crèches, d'écoles, taille des logements, nombre de plaines de jeu, de maisons de retraite, etc.). Cette édition du baromètre comprend un dossier spécial (chapitre 3) consacré à une analyse des différences et similitudes dans la structure par âge entre les communes de la Région. Une réflexion sur les conséquences de ces caractéristiques d'âge en termes de gestion communale y est esquissée.

I. Indicateurs conjoncturels à Bruxelles¹

I.I. Évolution des indicateurs coïncident et avancé de l'activité économique

• Indicateur coïncident de l'activité économique

L'indicateur coïncident de l'activité économique, basé sur des données mensuelles, permet de refléter l'évolution actuelle de l'activité dans la Région de Bruxelles-Capitale. La disponibilité sur une période plus récente de cet indicateur composite permet de prolonger jusqu'en février 2009 le cycle conjoncturel du Produit Intérieur Brut (PIB) régional, qui n'est, quant à lui, disponible qu'annuellement et avec deux ans de retard.

Afin de calculer cet indicateur, nous utilisons les composantes conjoncturelles des secteurs qui présentent l'évolution cyclique la plus semblable à celle du PIB régional. La production dans la Région de Bruxelles-Capitale est fortement spécialisée dans les services et cet indicateur «coïncident» a été construit de façon à refléter cette structure tertiaire de la Région. Plus spécifique-

ment, il agrège les évolutions conjoncturelles du chiffre d'affaires provenant de cinq activités tertiaires. Dans cette édition du baromètre, nous avons apporté quelques modifications à cet indicateur car certains secteurs correspondent moins bien au cycle conjoncturel du PIBR actualisé. Nous avons conservé les secteurs «commerce de gros», «postes et télécommunications» et «activités informatiques». Par contre les secteurs «transport urbain et routier» et «services aux entreprises» ont été remplacés par «services auxiliaires des transports» et «activités immobilières».

L'indicateur composite ainsi obtenu concorde avec le cycle conjoncturel du PIB de la Région. Il peut donc servir de série de référence pour l'étape suivante qui vise à établir un indicateur avancé de l'activité économique.

• Indicateur avancé de l'activité économique

L'indicateur avancé de l'activité économique anticipe la série de référence de l'activité économique, à savoir l'indicateur «coïncident» d'environ 18 mois. Pour le moment, il est construit sur la base du cycle conjoncturel de deux séries qui présentent un caractère avancé par rapport à la série de référence. Il s'agit premièrement de la prévision des entrepreneurs du secteur des services aux entreprises concernant la demande générale, d'après l'enquête de la Banque Nationale de Belgique (BNB). Deuxièmement, l'indice des entrées de commandes dans l'industrie selon le SPF Économie est pris en compte. Ces séries ont été choisies

car elles sont pertinentes économiquement, disponibles mensuellement et rapidement et présentent un caractère précurseur marqué pour l'évolution du PIB. Cependant, nous améliorons actuellement cette version de l'indicateur ce qui explique pourquoi il apparaît en pointillé sur le graphique 1.

Les 18 mois d'avance de cet indicateur sur la série de référence semblent relativement longs et pourraient être revus dans la nouvelle version de l'indicateur à venir. Ils reflètent cependant raisonnablement le temps nécessaire pour qu'une prévision de demande ou qu'une nouvelle com-

¹ Pour plus d'informations quant à la méthodologie employée pour la construction des indicateurs, se référer à la note méthodologique parue en septembre 2008.

mande se matérialise et se traduit in fine en une vente inscrite dans les déclarations de TVA. En théorie, le cycle de l'activité économique peut donc faire l'objet d'une prévision à plus d'un an. Il faut

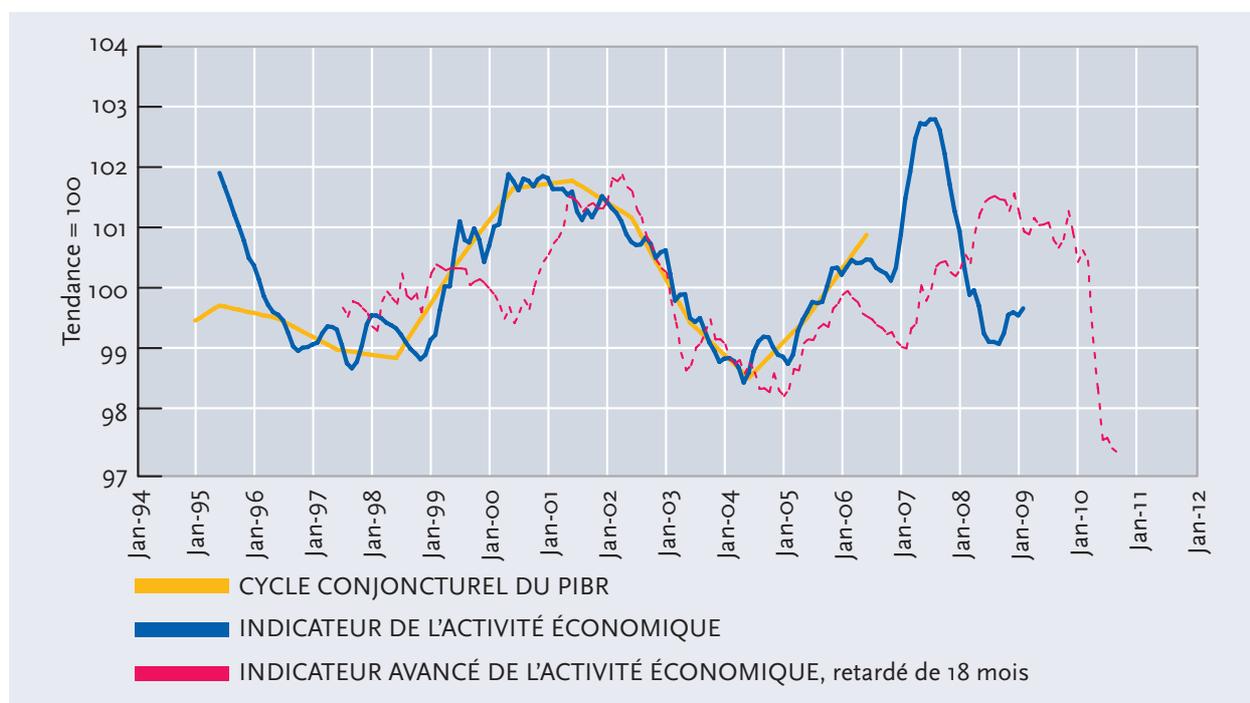
cependant noter que, comme pour tout indicateur avancé, c'est la tendance (à la hausse ou à la baisse) plus qu'un chiffre exact à horizon donné qui devrait retenir l'attention du lecteur.

• Évolution des indicateurs

Le graphique 1 présente le cycle conjoncturel du PIB régional, l'indicateur "coïncident" qui le reflète

et l'indicateur avancé (décalé de 18 mois) qui l'anticipe.

GRAPHIQUE 1: Comparaison de l'indicateur composite avancé de l'activité économique avec l'évolution conjoncturelle selon l'indicateur de l'activité économique et le PIB de la Région de Bruxelles-Capitale



Source: ICN, SPF Economie-DGSIE, BNB et calculs propres.

Les résultats de l'indicateur «coïncident» (graphique 1) prolongent dans un premier temps la hausse conjoncturelle enregistrée par le PIB régional depuis 2004. Cet indicateur situerait le pic conjoncturel dans la première moitié de l'année 2007, soit à l'orée de la crise économique que nous traversons actuellement. On peut ainsi s'attendre à des résultats en demi-teinte pour le PIB bruxellois en 2007, fruit d'une première moitié d'année dynamique, et d'un retournement pour la deuxième moitié d'année. Ceci vient confirmer les premières estimations de l'ICN à ce sujet (cf. chapitre 2, section 2.2.). L'effondrement de l'indicateur à la suite de ce retournement ne laisse pas planer de doute

quant à l'ampleur de l'impact de la crise sur la Région bruxelloise, pour laquelle l'année 2008 devrait s'avérer à tout le moins médiocre.

À plus long terme, l'indicateur avancé permet de se faire une opinion globale quant à l'évolution conjoncturelle jusqu'à la mi-2010. Avec toutes les réserves d'usages pour l'interprétation de ce type d'indicateur (en particulier dans le contexte de forte incertitude actuel), la très brutale chute de celui-ci permet d'anticiper une année 2009 très négative en termes de croissance économique à Bruxelles, et laisse douter de la possibilité d'une reprise franche dès 2010.

En conclusion, au-delà du fait évident que Bruxelles n'est pas épargnée par la grave crise économique et sociale touchant l'ensemble des pays du monde, les indicateurs présentés ci-dessus per-

mettent de préciser que le ralentissement se fait largement sentir dès 2008, que la récession risque d'être de grande ampleur en 2009 et qu'une reprise en 2010 reste incertaine.

1.2. Évolution de l'indicateur avancé du marché du travail

L'indicateur avancé du marché du travail prévoit l'évolution à court terme de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, approchée par la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi bruxellois. Comme mentionné dans le précédent baromètre, le modèle utilisé a été revu dernièrement, le modèle prévisionnel initial présentant un certain nombre de discordances par rapport à la série de référence. En outre, il n'intégrait pas les nombreux changements intervenus dans les systèmes de chômage nationaux et régionaux (suppression de pointage, sanctions, intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, etc.) depuis 2006.

Si aucun changement fondamental au niveau de la méthodologie n'a été effectué, l'ensemble des variables prises en compte a été modifié. Le cycle conjoncturel du nombre de DEI est maintenant déterminé par :

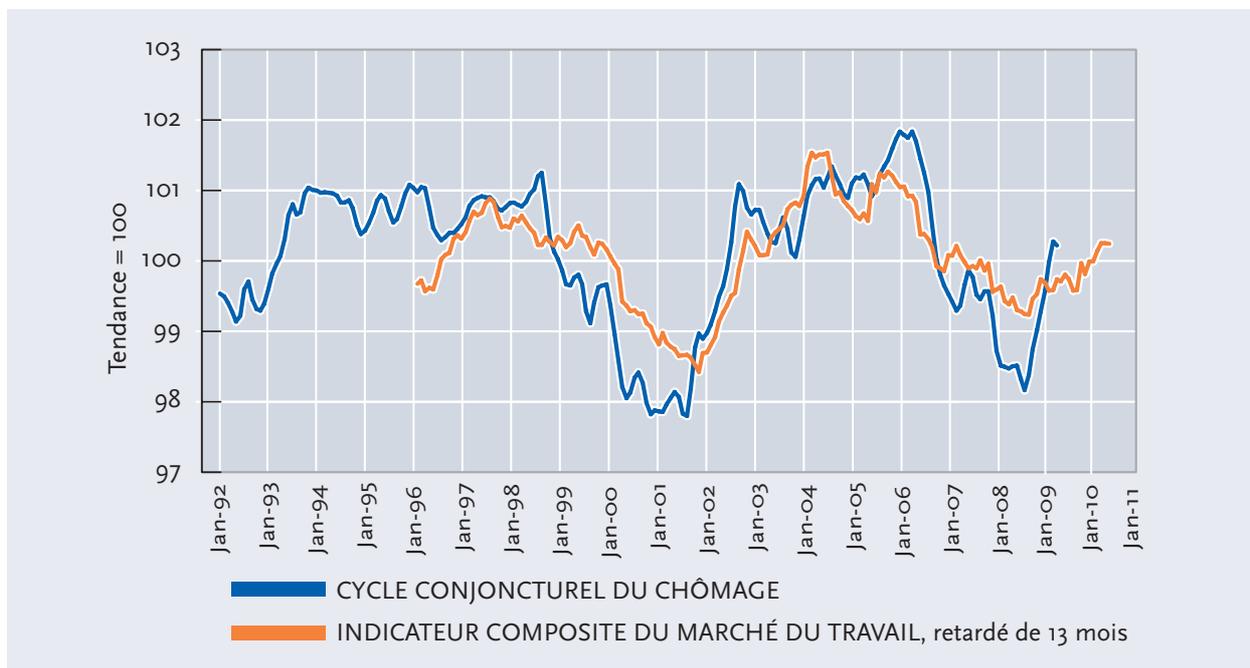
- une variable indicatrice intégrant les changements de politiques en matière de chômage survenus entre la mi-2006 et la mi-2007 ;
- la courbe synthétique de l'activité économique à Bruxelles, calculée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) ;
- les prévisions d'emploi des entrepreneurs dans le secteur de la construction - travaux de génie civil et travaux routiers en Belgique ;
- la différence entre le nombre d'offres d'emploi reçues et le nombre d'offres d'emploi satisfaites au sein du marché du travail bruxellois, qui indique le degré d'adaptation ou de tension existant sur le marché du travail.

L'ajustement du modèle s'est avéré bien meilleur. Son caractère prévisionnel optimal est estimé à 13 mois.

Le graphique 2 compare l'évolution de l'indicateur avancé du marché du travail décalé de 13 mois avec la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La tendance à la baisse du nombre de DEI observée depuis la mi-2006 s'est renversée en septembre 2008, le marché du travail bruxellois subissant les effets de la crise économique mondiale. On peut en effet observer, à partir du graphique 2, une ascension fulgurante du cycle conjoncturel du nombre de chômeurs bruxellois depuis la mi-2008, confirmant ainsi les prévisions faites par l'indicateur avancé du marché du travail lors des dernières publications du baromètre. Cette recrudescence se poursuivra malheureusement en 2009 et au minimum jusqu'à la moitié de l'année 2010 selon l'indicateur avancé du marché du travail, qui arbore une hausse quasi-ininterrompue ne laissant entrevoir aucun point de retournement pour les mois à venir. Il corrobore ainsi les annonces quotidiennes de licenciement mais également les sombres perspectives économiques revues à la baisse tant pour la Belgique que pour la Région.

GRAPHIQUE 2: Comparaison de l'indicateur avancé du marché du travail avec la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale



Source: Actiris, BNB et calculs propres.

2. Tableau de bord

2.1. Contexte international

• Le creux de la vague est-il atteint ?

Malgré les nombreuses mesures prises tant par les gouvernements que par les banques centrales pour relancer la demande globale et assainir le secteur financier, les premiers chiffres de l'année 2009 relatifs à l'activité économique mondiale sont plutôt moroses. Tant l'OCDE que le FMI et la Commission européenne ont par conséquent une nouvelle fois revu leurs projections à la baisse. Ainsi, le FMI estime que le PIB mondial enregistrera en 2009 sa première décroissance depuis la Seconde Guerre mondiale en se contractant de 1,3%. Toutefois, si l'activité économique mondiale continue de ralentir, elle le fait à un rythme moins soutenu par rapport aux trimestres précédents. Certains signes de stabilisation font également surface en Asie, aux États-Unis et en Europe, notamment au travers des enquêtes de confiance qui signalent une légère amélioration quant aux perspectives à un an. Si cela peut laisser présager que le creux de la vague approche, on est cependant encore loin de parler de reprise économique. La hausse du chômage se prolongera vraisemblablement au moins jusqu'en 2010 affectant la consommation privée et la confiance des ménages. Les vastes plans de relance n'ont pas encore eu les effets stimulants escomptés et les banques, quand elles ne sont pas paralysées par la quantité d'actifs invendables ou toxiques, semblent plus préoccupées de se libérer des contraintes associées aux aides publiques en les remboursant rapidement que de financer le reste de l'économie. En outre, l'aversion au risque reste forte. La reprise ne devrait donc pas avoir lieu avant 2010 et sera vraisemblablement ténue en comparaison avec les reprises antérieures. Le FMI, qui l'estime à 1,9%, avance que les récessions liées à des crises financières sont habituellement importantes et suivies de reprises lentes. Dans le cas de récessions synchronisées (ce qui est également le cas cette fois-ci), les reprises sont encore plus longues et plus faibles.

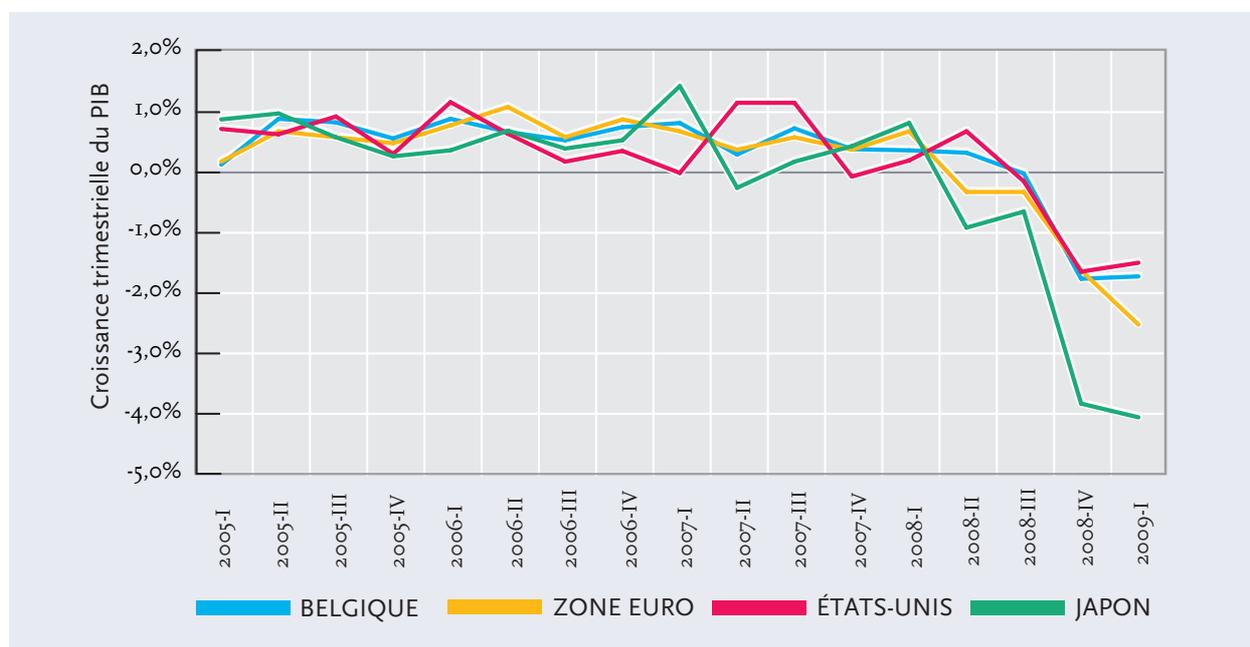
Aux **États-Unis**, au cours du premier trimestre 2009, l'activité économique s'est contractée de 1,5% par rapport aux trois derniers mois de 2008, soit un mouvement similaire à celui du trimestre précédent (graphique 3). Il s'agit de la troisième contraction consécutive du PIB, ce qui ne s'était plus produit depuis 1975. L'investissement est en grande partie responsable de cette contre-performance. Il s'est effondré de 16,7% sur les trois premiers mois de l'année par rapport au dernier trimestre 2008. On a également pu observer une forte chute des exportations (-8,5%) et un net repli des stocks des entreprises. En outre, la consommation privée est toujours en berne et on a pu observer récemment une forte hausse du taux d'épargne des ménages. Étant donné le niveau actuel d'endettement des ménages, cette dernière tendance risque de se maintenir en pesant à long terme sur la consommation. Mais c'est sur le marché du travail que la situation est la plus dramatique. Les États-Unis ont perdu 345 000 emplois en mai. Si ce nombre est inférieur à celui des mois précédents, au total, plus de 5,7 millions d'emplois ont été rayés depuis fin 2007, propulsant le taux de chômage à 9,4%, soit un niveau supérieur à celui prévalant au sein de l'Union européenne. Les faillites ou quasi-faillites dans le secteur clé de l'automobile promettent malheureusement une poursuite des plans de restructurations dans un climat de grande incertitude, qui ne manqueront pas d'alourdir le bilan social américain. Ce marasme risque de paralyser deux moteurs importants de la croissance américaine, à savoir la consommation des ménages et les investissements résidentiels.

Le **PIB japonais** s'est, quant à lui, contracté pour le quatrième trimestre consécutif. Il a chuté de 4% par rapport au dernier trimestre de l'année 2008 (graphique 3), soit une baisse de 15,2% en rythme annuel. Il s'agit de sa plus forte contrac-

tion depuis plus d'un demi-siècle. Elle est notamment expliquée par l'effondrement des exportations (-21 %), plus particulièrement dans le secteur automobile et les produits de hautes technologies et par la forte appréciation du Yen. Le Japon est en effet extrêmement dépendant du commerce international. L'économie japonaise ne peut en outre pas plus compter sur la consommation intérieure pour relancer son économie, celle-ci a flanché de 2,5 % par rapport au dernier

trimestre 2008. Pour l'ensemble de 2009, le Fonds Monétaire International (FMI) prédit au Japon une décroissance annuelle de 6,2 %. Malgré une telle décrue, on peut cependant voir poindre quelques signes encourageants comme le regain de la production industrielle en mars (+1,6 % par rapport à février) ou encore l'arrêt de la chute des exportations. Les effets du plan de relance de grande ampleur devraient également se faire tôt au tard ressentir.

GRAPHIQUE 3: Évolution trimestrielle du PIB en euros chaînés*



* Croissance à un trimestre d'intervalle, données désaisonnalisées et corrigées des effets calendaires, année de référence 2000.
Source: Eurostat, BNB et calculs propres.

L'activité économique au sein de la zone euro a également continué de se détériorer au cours du premier trimestre 2009. Le PIB y a baissé de 2,5 % durant les trois premiers mois de l'année par rapport au trimestre précédent, une baisse sans précédent (graphique 3).

La récession est présente dans la plupart des États Membres. Mais certains ont été touchés plus gravement que d'autres, ce qui s'explique, selon la Commission européenne, par une plus forte dégradation du marché immobilier, par un degré d'ouverture plus important ou encore par une plus forte exposition à la crise financière. Les pays

les plus touchés sont l'Allemagne (-3,8 %), les Pays-Bas (-2,8 %), l'Autriche (-2,8 %) et la Slovaquie (-11,2 %). Il s'agit en outre du quatrième repli consécutif de l'activité dans la zone euro après un recul de 0,2 % au deuxième et troisième trimestres 2008 et de 1,6 % au quatrième trimestre 2008.

Le prolongement de la récession au sein de la zone euro s'explique principalement par un net déclin de l'investissement. Il est lui-même le reflet, selon la Commission européenne des difficultés auxquelles sont confrontés les entrepreneurs pour obtenir un crédit et d'une chute de

l'utilisation des capacités de production. Depuis le deuxième trimestre 2008, les commandes des entreprises accusent en effet un net repli et la production industrielle continue à baisser mois après mois. Les exportations se sont également fortement contractées suite au recul très net des échanges mondiaux. La consommation privée résiste, quant à elle, relativement bien notamment grâce au recul des prix pétroliers et de l'inflation. Cependant, le revenu réel va être tôt ou tard affecté par une détérioration progressive du marché de l'emploi.

En effet, étant donné que le marché du travail réagit toujours avec retard par rapport à l'activité économique, on s'attend à une forte remontée du chômage dans les mois à venir. La Commission européenne prévoit la destruction de plus de huit millions d'emplois dans les 27 états de l'UE d'ici à 2010. Le taux de chômage de la zone euro en hausse depuis 2008 était de 9,2 % en avril et devrait augmenter jusqu'à 11,5 % en 2010.

Cependant, si les indicateurs restent dans le rouge, leur chute semble désormais ralentie par rapport aux mois précédents. Ainsi, en France et en Allemagne, la production industrielle montre un nouveau recul à un rythme nettement moins élevé que les mois précédents. L'indicateur de confiance économique qui constitue un bon indicateur avancé de l'évolution du PIB était estimé à

69,3 points en mai 2009, soit une remontée par rapport à la dernière publication du baromètre et son plus haut niveau depuis janvier 2009. Par conséquent, selon les prévisions de printemps de la Commission européenne, si le PIB de la zone euro devait se contracter de 4 % cette année, on reviendrait à une croissance quasi nulle en 2010. Le déficit public devrait quant à lui augmenter fortement pour atteindre 5,3 % du PIB en 2009 et 6,5 % du PIB en 2010, reflétant à la fois le ralentissement de l'activité et les mesures discrétionnaires prises pour soutenir l'économie.

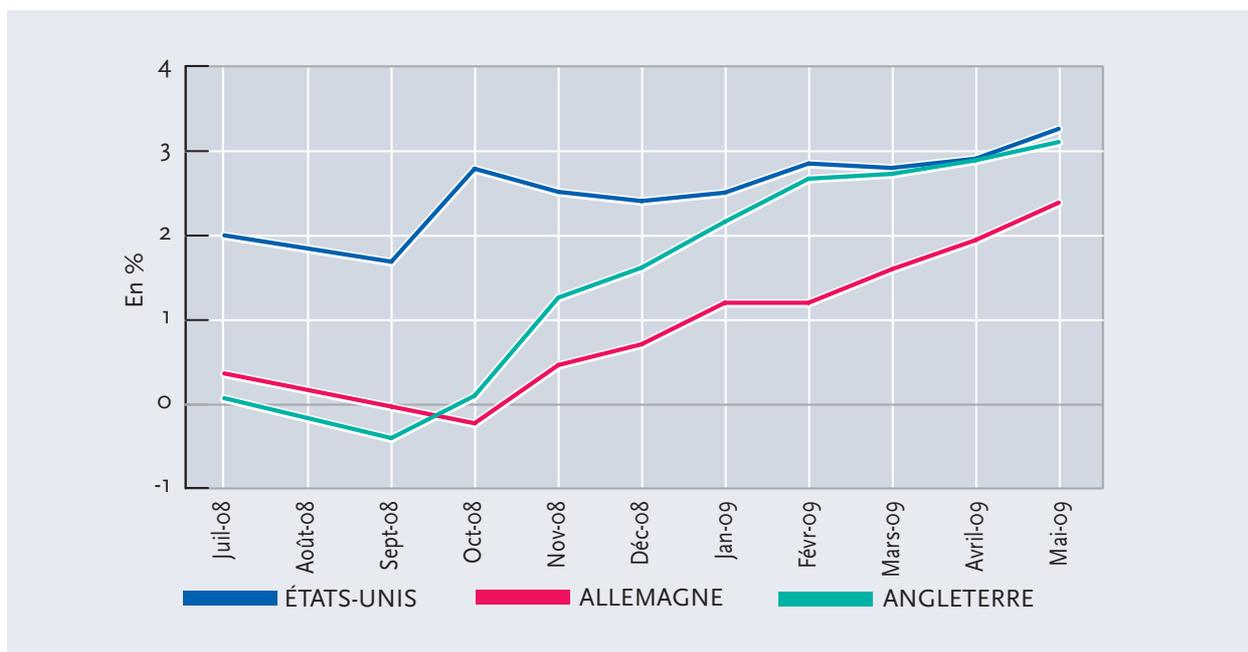
Le déclin économique n'a pas épargné les **pays émergents et en voie de développement**. De nombreux pays, fortement dépendants du commerce international, ont connu des chutes importantes de leur PIB suite au repli brutal des exportations. Certains s'en sortent cependant mieux que d'autres. En Chine, le rythme de croissance du PIB a chuté à 6,1 % au premier trimestre 2009 mais ce pays a évité la récession contrairement aux prévisions de certains économistes. Dépendant du commerce extérieur, la Chine a souffert du plongeon de ses exportations. Cependant, la demande intérieure a été suffisamment vigoureuse et la mise en œuvre de plans de relance d'envergure a limité les dégâts. En outre, plusieurs signes suggèrent qu'une amélioration se dessinera dans un futur proche (envol des crédits, rebond de la production industrielle).

• Multiplication des mesures non conventionnelles

Face à l'importante dégradation des conditions économiques, aux problèmes persistants dans les secteurs bancaire et financier et à l'augmentation du risque de déflation, les politiques monétaires sont devenues très accommodantes. Les banques centrales américaine, japonaise et britannique affichent actuellement toutes des taux directeurs proches de zéro. Leur marge de manœuvre à ce niveau étant considérablement réduite, elles continuent de soutenir l'économie en jouant sur la taille et la composition de leurs bilans au travers de mesures dites d'«assouplissements quantitatifs et qualitatifs». Elles interviennent en effet directement sur le marché pour acheter tant des titres d'État (assouplissement

quantitatif) que des obligations émises par des entreprises privées (assouplissement qualitatif). L'objectif poursuivi est d'influer sur le niveau des taux longs. On observe en effet ces derniers mois une montée des taux d'intérêt des obligations d'État, notamment sur les maturités les plus longues, qui reflète les préoccupations de long terme liées au gonflement des dettes publiques (graphique 4). Cependant, comme mentionné dans le précédent baromètre, ces mesures non conventionnelles présentent deux risques : l'assouplissement qualitatif fragilise le bilan des banques centrales et le quantitatif implique un risque inflationniste lors du retournement de conjoncture.

GRAPHIQUE 4: Différence entre les rendements des obligations d'état à 10 ans et les taux de refinancement des banques centrales ("spread")



Source: BCE, BNB, BoE, Fed

Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé, depuis la parution du dernier baromètre, son taux d'intérêt par deux fois de 0,25 point, le ramenant à 1 %. Il s'agit au total de la septième baisse consécutive depuis octobre 2008 de ce taux de référence qui détermine les conditions de crédit dans la zone euro. La BCE a également décidé de faire un premier pas vers des mesures non conventionnelles. Elle a ainsi annoncé son intention d'acheter des obligations sécurisées émises par des

entreprises de la zone euro. Elle prêtera également aux banques sans limitation sur des échéances étendues à douze mois au lieu de six mois auparavant. À noter enfin que la zone euro a connu une inflation nulle au mois de mai par rapport au même mois de l'année dernière. Elle était de 0,6 % en avril. Cette chute sans précédent s'explique partiellement par la baisse des prix de l'énergie depuis l'été dernier et par la récession qui sévit actuellement dans la majorité des pays de la zone euro.

• Affaïssement du dollar et hausse des prix des matières premières

TABLEAU 1: Évolution du cours de change du dollar US par rapport à l'euro

	Dollars US par euro	
	Moyenne de la période	Fin de la période
2008 - DEC	1,345	1,392
2009 - JAN	1,324	1,282
2009 - FEV	1,279	1,264
2009 - MAR	1,305	1,331
2009 - AVR	1,319	1,328
2009 - MAI	1,365	1,410

Source: BCE.

Dans le précédent baromètre, nous observions que l'euro affichait une nette tendance à la dépréciation par rapport au dollar depuis le record historique qu'il avait atteint à la mi-juillet à 1,5990 dollar. Le dollar jouait encore à ce moment-là le rôle de valeur refuge. Il semblerait que depuis, l'évolution se soit inversée. L'euro a ainsi franchi, à la fin du mois de mai le cap de 1,40 dollar pour la première fois depuis le début de l'année, une appréciation de près de 4 % liée aux nombreuses pressions que subit actuellement le billet vert.

Ce dernier souffre notamment du déficit budgétaire considérable des États-Unis estimé à 2 000 milliards de dollars soit un peu plus de 12 % du PIB. Celui-ci s'est fortement accru ces derniers mois notamment suite à la mise en place des différents plans de relance de l'économie américaine. En outre, ces plans sont accompagnés par l'achat de la part de la Réserve Fédérale d'une quantité impressionnante de bons du Trésor américain, ce qui risque de créer de fortes pressions inflationnistes dans les mois à venir.

On note cependant des signes de raffermissement du dollar en cette fin de trimestre, liés aux perspectives naissantes de remontées des taux américains à moyen terme, ainsi qu'aux baisses de rating infligées par les agences de notations à la dette de certains États Membres de l'UE, en particulier l'Irlande qui est membre de la zone euro.

Au moment de la clôture du présent baromètre, un euro s'échangeait contre 1,393 dollar.²

GRAPHIQUE 5: Évolution du prix du pétrole brut (Brent Mer du Nord)



Source: U.S. Department of Energy, Energy Information Administration.

À partir du graphique 5, on peut observer une flambée historique des cours du pétrole qui ont atteint un record absolu de 143,95 dollars à la mi-juillet 2008. Le prix du baril de Brent a ensuite connu un reflux vertigineux et sans précédent de plus de 75 % en l'espace de cinq mois, tombant à 33,73 dollars fin décembre. Ce niveau n'avait plus été atteint depuis juin 2004.

Si depuis cette extrême volatilité, les choses se sont calmées, le prix du pétrole remonte cependant tout doucement depuis la parution du dernier baromètre. Les cours du baril du Brent ont

repris plus de 70 % de leur valeur depuis la fin de l'année 2008 et évoluent actuellement autour des 70 dollars. Ce renchérissement peut étonner, la demande en énergie ne cessant de chuter avec la crise économique. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) prévoit d'ailleurs une contraction de 3 % de la demande de pétrole en 2009 par rapport à l'année précédente. La remontée des prix pétroliers reflète les espoirs d'une amélioration de la conjoncture, qui impliquerait une hausse de la demande des matières premières. Il est également probable que la restauration de la capacité spéculative des banques par les injections mas-

² En date du 22 juin 2008.

sives d'argent public ait entraîné une reprise des activités d'arbitrage sur les matières premières. On peut souligner d'autres facteurs spécifiques tels qu'une baisse effective de la production de l'OPEP et des stocks de brut US ou encore la détérioration de la parité euro/dollar. Une chute du

dollar favorise les achats de matières premières libellées dans cette monnaie. Sur le long terme, le cours du pétrole devrait reprendre sa croissance d'origine structurelle. En effet, une fois la reprise économique entamée, la demande devrait à nouveau surpasser l'offre.

2.2. Développements macroéconomiques nationaux et régionaux

• Croissance du PIB

La crise financière a engendré une profonde récession économique comme le montrent les nouvelles perspectives économiques du Bureau Fédéral du Plan. Les prévisions de croissance du PIB belge ont encore été revues à la baisse depuis la dernière édition du baromètre. À présent les spécialistes tablent sur une contraction du PIB de 3,8 % en 2009 et sur une sortie de crise avec une croissance nulle en 2010 (tableau 2).

Du fait du contexte international extrêmement négatif, les exportations belges devraient continuer à fortement baisser faute de débouchés, pour ne reprendre que tardivement, à partir de 2011. En 2009, les importations baisseraient

néanmoins peu en comparaison des exportations, creusant le déficit commercial. La même année, la demande intérieure connaîtrait également une croissance négative, soutenue cependant par les dépenses de consommation finale des pouvoirs publics et les investissements publics, tous deux en croissance à la suite des plans de relance. Ces deux effets négatifs, demande intérieure et balance commerciale, expliquent le large repli projeté de l'activité économique. Par ailleurs, le solde des opérations courantes continue de diminuer (-1,4 %). Le ralentissement économique mondial et la remontée des prix de l'énergie pèseront encore lourdement sur le déficit courant en 2010 (-2,3 %).

TABLEAU 2: Taux de croissance annuelle du PIB en volume : comparaison entre la Région de Bruxelles-Capitale, le Royaume et l'UE-15

	Région de Bruxelles-Capitale	Belgique	UE-15
2000	3,6	3,7	3,9
2001	1,8	0,8	1,9
2002	3,3	1,5	1,2
2003	0,2	1,0	1,2
2004	3,3 (0,7)	3,0	2,3
2005	4,0 (0,5)	1,8	1,8
2006	3,6 (-0,5)	3,0	2,9
2007	1,4 (e) (1,4)	2,8	2,7
2008	n.d.	1,2 (0,1)	0,6 (-0,1)
2009	n.d.	-3,8 (e) (-1,9)	-4,0(e) (-3,9)
2010	n.d.	0,0 (e)	-0,1 (e) (-0,9)

(e) Estimations.

n.d. = données non disponibles.

Entre parenthèses: différence par rapport au dernier baromètre.

Source: Eurostat, ICN, BNB, HERMREG et calculs propres.

La première estimation du PIB à prix courant de la Région de Bruxelles-Capitale pour 2007 vient d'être publiée par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) selon la méthode provisoire³. Mais cette valeur doit être analysée avec prudence car entre la version provisoire et la version définitive prévue en décembre, les variations ont parfois été très importantes par le passé.

La croissance du PIB à prix courants en 2005 s'était avérée meilleure (4,7 %) qu'en moyenne dans le pays (4,3 %). Par contre, en 2006, il semble y avoir une relation inverse entre la Région et le Royaume car la croissance du PIB à prix courants (4,5 %) a été moins importante qu'en moyenne dans le pays (5,3 %).

L'effet prix n'est cependant pas négligeable : l'inflation constatée étant fortement dépendante de la

branche d'activité considérée, le profil économique largement différent entre Région bruxelloise et reste du Royaume amène à des distorsions dans l'évaluation de la croissance à prix courants. Ceci est particulièrement critique dans la branche des services financiers, où les mouvements de taux d'intérêt impliquent de fortes variations du prix de l'intermédiation financière, menant à une baisse des prix très nette en 2006. Il est donc intéressant de considérer les chiffres de croissance en volume qui rendent les comparaisons en termes de volume d'activité plus pertinentes.

De fait, la croissance du PIB en volume⁴ a été plus importante ces deux années-là à Bruxelles que dans le pays (tableau 2), illustrant bien l'effet décrit ci-dessus. Il faut cependant s'attendre à une inversion de la tendance en tout cas dans le secteur financier avec la remontée des taux en 2007.

• Évolution de la Valeur Ajoutée

En ce qui concerne la Valeur Ajoutée (VA), on remarque également un décalage entre Bruxelles et le Royaume (graphique 6). Comme pour le PIB, la spécialisation sectorielle de Bruxelles explique en partie ce décalage.

Les évolutions bruxelloises de la VA coïncident souvent avec celles observées pour le secteur financier, où le creux du dernier cycle s'est produit en 2003 soit plus tard que pour les autres secteurs. De la même manière, en ligne avec les évolutions de la branche des activités financières, 2006 devrait marquer l'apogée du cycle de croissance de la valeur ajoutée à Bruxelles en moyenne annuelle.

Les valeurs provisoires de VA pour 2007 sont représentées par des points sur le graphique 6. En effet, comme nous l'avons déjà souligné plus haut,

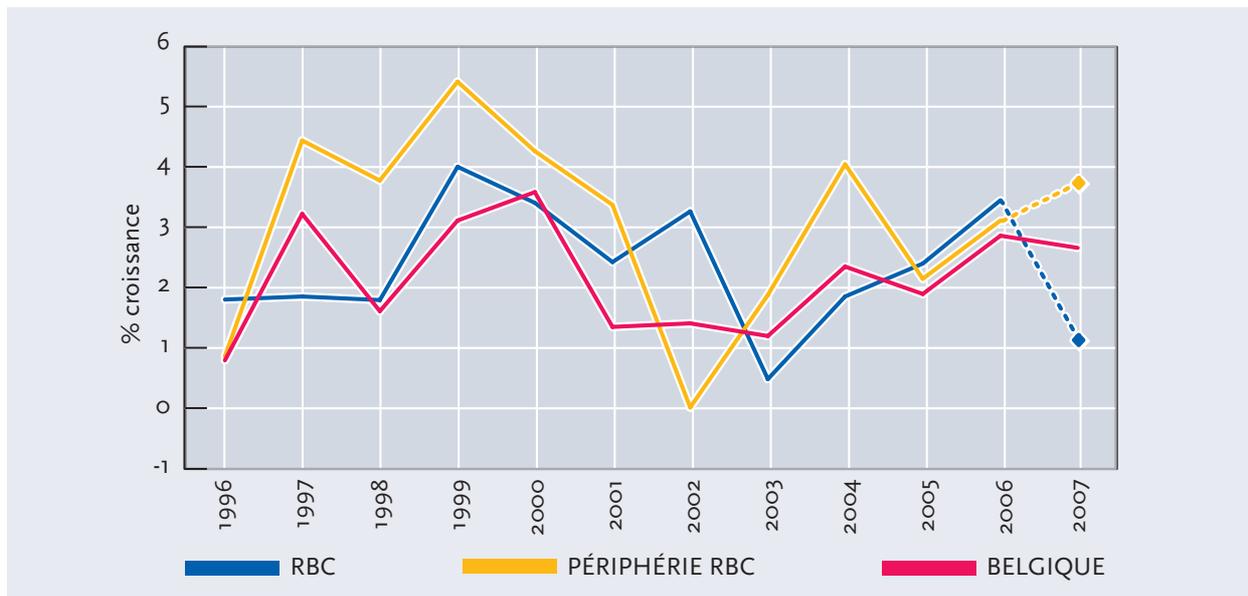
cette valeur doit être analysée avec prudence vu l'ampleur des variations entre la version provisoire et la version définitive. Il semble cependant que la spécialisation tertiaire de Bruxelles tourne à son désavantage. Bruxelles devrait en effet souffrir largement des effets immédiats de la crise économique vu son exposition particulière dans le domaine financier. L'indicateur avancé de l'activité économique de Bruxelles (chapitre 1, graphique 1) corrobore cette analyse.

Le graphique 6 montre que la croissance économique de la périphérie bruxelloise (à savoir Louvain, Hal-Vilvorde et Nivelles) reste globalement plus élevée que celle du Royaume. En effet, rappelons que la fonction de centre économique de Bruxelles déborde du strict territoire régional. Les arrondissements proches de la Région disposent de

³ Traditionnellement, lors de la publication de mars de l'année t, l'ICN livre une estimation provisoire de la valeur ajoutée régionale relative à l'année t-2. Cette estimation régionale repose sur des comptes nationaux établis eux-mêmes sur la base d'informations encore incomplètes ainsi que sur certaines clés de répartition régionales (ONSS) calculées au départ d'informations partielles également. La méthode définitive peut seulement être appliquée l'année suivante (en janvier), une fois les informations de base complètement disponibles.

⁴ La transformation du PIBR à prix courant en PIBR en volume a été effectuée sur la base d'une décomposition des activités économiques en 60 branches.

GRAPHIQUE 6: Croissance annuelle de la valeur ajoutée brute en Région de Bruxelles-Capitale, dans les arrondissements de la périphérie* et en Belgique



* La périphérie est définie comme le Brabant wallon et le Brabant flamand.

Source: ICN.

plus grands espaces et peuvent donc accueillir une production davantage industrielle, tout en maintenant les avantages de la proximité de la Capitale (main d'œuvre, logistique, réseaux d'information, lieux de décision). La dynamique industrielle récente dans les deux Brabant, orientée vers des

branches d'avenir comme la pharmacie et les nouvelles technologies leur évitent pour autant de pâtir d'une surreprésentation d'industries en déclin (acier, automobile). Cette situation particulière leur confère ainsi un profil de croissance plus marqué et largement en expansion ces dernières années.

• Inflation⁵

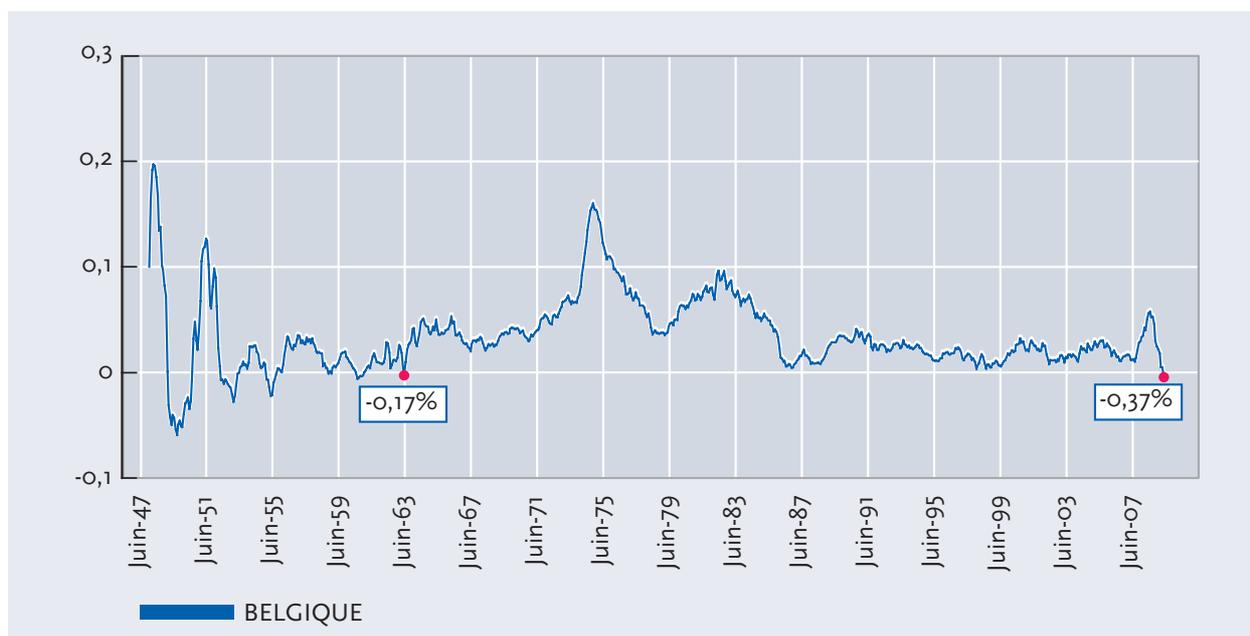
Pour la première fois depuis 49 ans, la Belgique a connu au mois de mai un taux d'inflation négatif (graphique 7). Cela s'explique largement par la diminution des prix des produits énergétiques (électricité, gaz naturel,...) par rapport au même mois l'année passée. En effet, les prévisions pour cette année se basent sur l'hypothèse d'un prix moyen du pétrole à 58 dollars le baril alors qu'il était de 97 dollars le baril en moyenne, et proche des 150 dollars au plus haut de 2008. L'année prochaine, le baril pourrait remonter jusqu'à 71 dollars, inversant en partie cette tendance à la désinflation.

Sur la base des prévisions mensuelles (tableau 3) publiées par le Bureau Fédéral du Plan, l'infla-

tion en moyenne annuelle a atteint 4,5 % en 2008, ce qui représente un taux inhabituellement élevé pour l'histoire économique récente comme l'ensemble des acteurs économiques ont pu le ressentir. Les prévisions du 3 juin 2009 annoncent un taux annuel de 0,2 % en 2009 et 1,6 % en 2010. Il serait donc abusif de parler ici de réelle déflation, la situation s'apparentant plus à une correction largement liée aux évolutions des prix de l'énergie. Une possible réaction de défiance des acteurs économiques face à l'endettement croissant des états européens et à la politique accommodante de la BCE impliquerait plutôt un retour à des taux d'inflation plus élevés à moyen terme.

⁵ Compte tenu de l'étroitesse du territoire, des flux économiques qui traversent les différentes régions et des mécanismes communs d'indexation, les informations régionales relatives aux prix sont généralement reprises des statistiques nationales.

GRAPHIQUE 7: Évolution du taux d'inflation en Belgique



Source : SPF Économie-DGSIE.

TABLEAU 3: Évolution de l'indice des prix à la consommation

	Indice (2004 = 100)	Taux de croissance annuelle (%)
OCT - 2008	112,16	4,72
NOV - 2008	111,49	3,14
DÉC - 2008	111,25	2,63
JAN - 2009	111,36	2,32
FÉV - 2009	111,74	1,93
MAR - 2009	111,10	0,62
AVR - 2009	111,33	0,60
MAI - 2009	111,25	-0,37
JUN - 2009(e)	111,08	-1,07
JUL - 2009(e)	111,61	-1,12
AOÛ - 2009(e)	111,66	-0,46
SEP - 2009(e)	111,57	-0,70

(e) Estimations.

Source: Bureau Fédéral du Plan.

Le lien entre inflation et salaires par le biais des mécanismes d'indexation provoque des réactions avec un certain retard. Ainsi, les salaires en général devraient augmenter en 2009 nettement plus que le contexte économique ne le suggérerait, du fait des indexations successives consécutives à la bouffée d'inflation vécue en 2008. L'indice pivot a ainsi été dépassé en août 2008. De manière similaire, la phase de désinflation actuelle devrait mener à une stagnation des salaires en 2010. Ainsi, selon les prévisions mensuelles de «l'indice santé» du BFP, il ne devrait pas y avoir de dépassement de l'indice pivot avant septembre 2010.

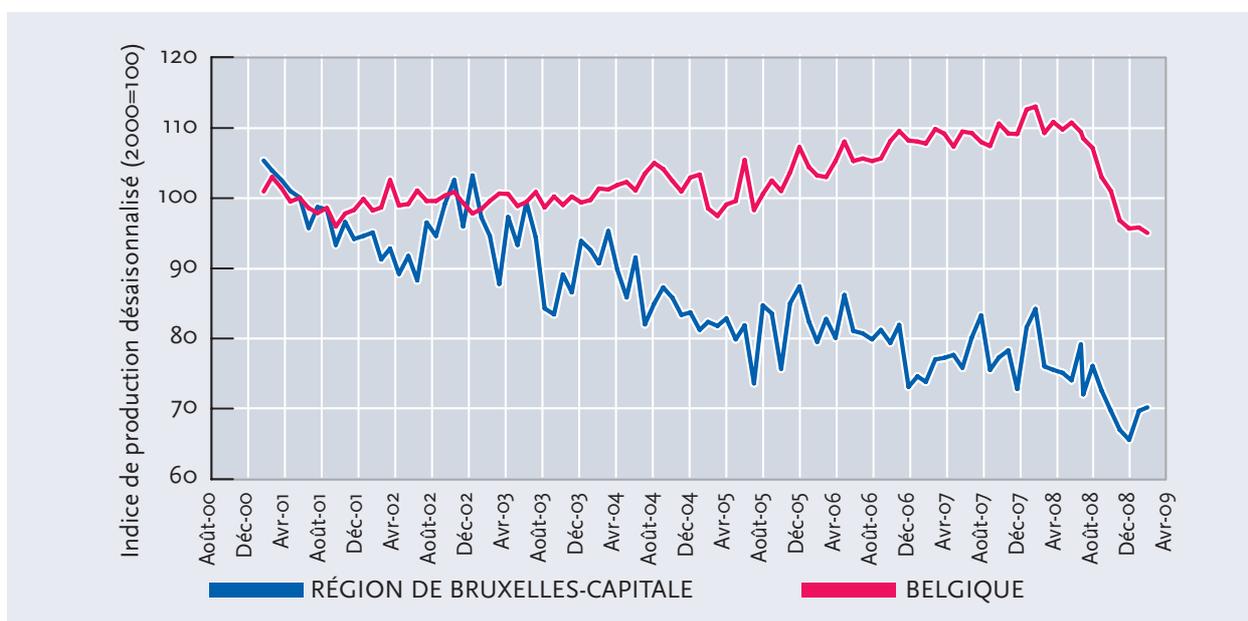
2.3. Économie bruxelloise

• La production industrielle

Parmi les différentes sources statistiques à notre disposition pour approcher l'activité industrielle bruxelloise, nous avons décidé d'utiliser l'indice de production industrielle publié par le SPF Économie et les résultats issus des «Enquêtes de conjoncture»

de la BNB. Tous deux présentent l'avantage d'être disponibles très rapidement. En outre, si le premier reflète les évolutions récentes du secteur industriel, les seconds traduisent en sus les prévisions à court terme des entrepreneurs.

GRAPHIQUE 8: Évolution de la production industrielle en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique



Source : SPF Économie-DGSIE.

L'indice (désaisonnalisé) de production a pour objectif d'approcher, à partir d'une enquête mensuelle, la valeur ajoutée aux coûts des facteurs de l'ensemble du secteur industriel et de la construction. L'analyse de son évolution depuis 2001, à partir du graphique 8, nous montre un décalage grandissant entre la Région et le reste du pays, plus particulièrement à partir de 2003. L'explication réside dans l'exiguïté territoriale de Bruxelles qui la prédispose moins que les autres régions au développement de l'industrie. En outre, les branches industrielles caractérisées par une croissance rapide ces dernières années au niveau national (telle que la chimie par exemple) y sont moins représentées.

On observe également que l'écart s'est creusé à partir de la mi-2005. Cette période correspond à une

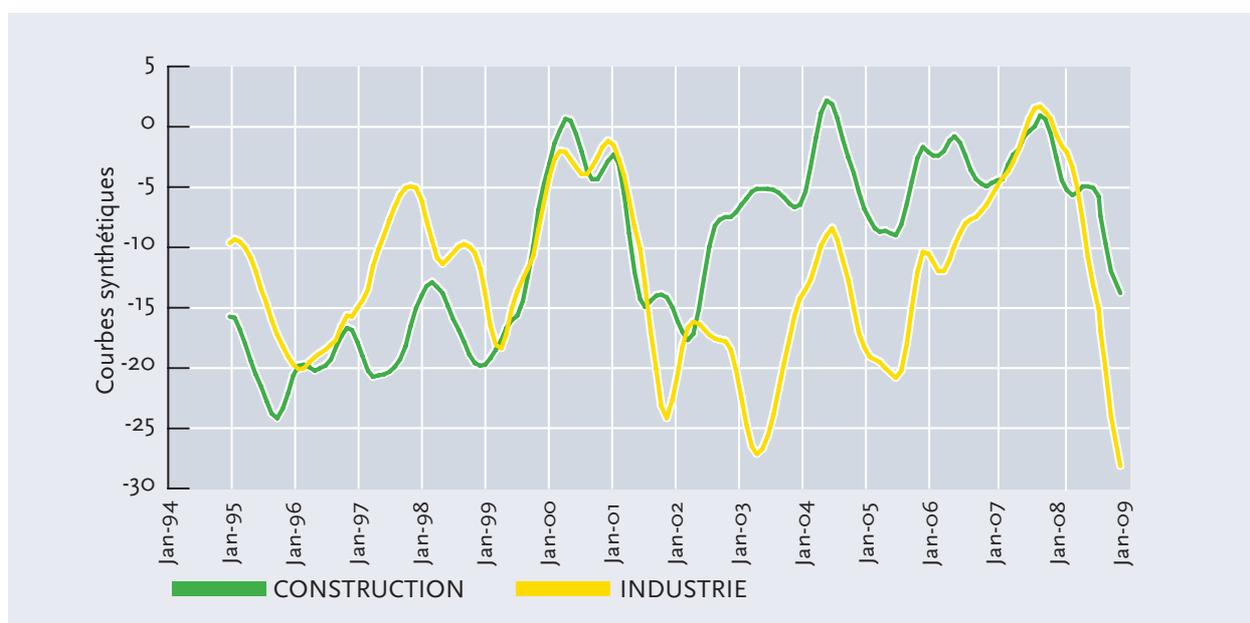
reprise de l'activité industrielle en Belgique. Au même moment, la production bruxelloise, après une période de décroissance, s'est stabilisée, une reprise ayant même été envisagée. C'était sans compter sur la restructuration des activités de la société VW (devenue Audi Brussels) à Forest, fin 2006, expliquant la forte chute de l'indice bruxellois début 2007. Quelques mois plus tard, l'activité industrielle bruxelloise a connu une reprise qui n'a malheureusement pas duré. La Région est en effet touchée aussi profondément par la crise économique que le reste du monde. Depuis le début de l'année 2008, l'indice de production bruxellois affiche une nette tendance à la baisse qui s'est accélérée sur les quatre derniers mois de l'année, atteignant son plus bas niveau depuis la création de la Région. L'évolution de l'activité industrielle s'est

également complètement retournée au niveau national depuis le pic atteint en février 2008. Elle s'est même effondrée à partir du mois de septembre 2008, l'indice de production industrielle affichant une chute de plus de 10 % entre septembre et décembre 2008. Depuis le début de l'année 2009, la contraction de l'activité industrielle semble s'être ralentie au niveau national. Au niveau régional, on peut même observer une légère hausse de l'indice de production. Cependant, au vu des résultats affichés par l'indicateur avancé de l'économie, il est probable que cet accroissement ne constitue qu'un soubresaut et que l'activité industrielle bruxelloise souffre durablement de la récession mondiale.

Ces conclusions sont confirmées par les résultats désaisonnalisés et lissés de l'enquête de la conjoncture menée par la BNB pour l'industrie et la construction, qui reflète plutôt les prévisions des entrepreneurs bruxellois pour les mois à venir.⁶ On peut en effet observer, à partir du graphique 9, que, suite à la forte chute de confiance

fin 2004, le moral des chefs d'entreprise se rétablissait petit à petit depuis le milieu de l'année 2005 pour être au plus haut et dans le positif mi-2007. Cette constatation est valable tant dans le secteur de l'industrie que dans celui de la construction. Ces indicateurs ont cependant pris un sérieux coup à partir du troisième trimestre 2007, la confiance des chefs d'entreprise s'étiolant à chaque annonce relative à l'état désastreux de l'économie tant au niveau national qu'international. Cette conclusion est plus particulièrement valable pour le secteur de l'industrie où la chute a été vertigineuse. On peut en effet observer que la valeur chiffrée de la courbe synthétique de l'industrie manufacturière n'a fait que diminuer pour atteindre un niveau inégalé depuis la création de l'enquête de conjoncture. Quant à l'indicateur relatif au secteur de la construction, il faut remonter jusqu'à juin 2002 pour observer un tel pessimisme. Ces indicateurs présentant un caractère avancé, il est fort probable que la remontée de l'indice de production publié par le SPF Économie ne se poursuive pas pour le reste de l'année 2009.

GRAPHIQUE 9: Enquête sur la conjoncture dans l'industrie manufacturière et la construction en RBC



* Données désaisonnalisées et lissées.
Source: BNB.

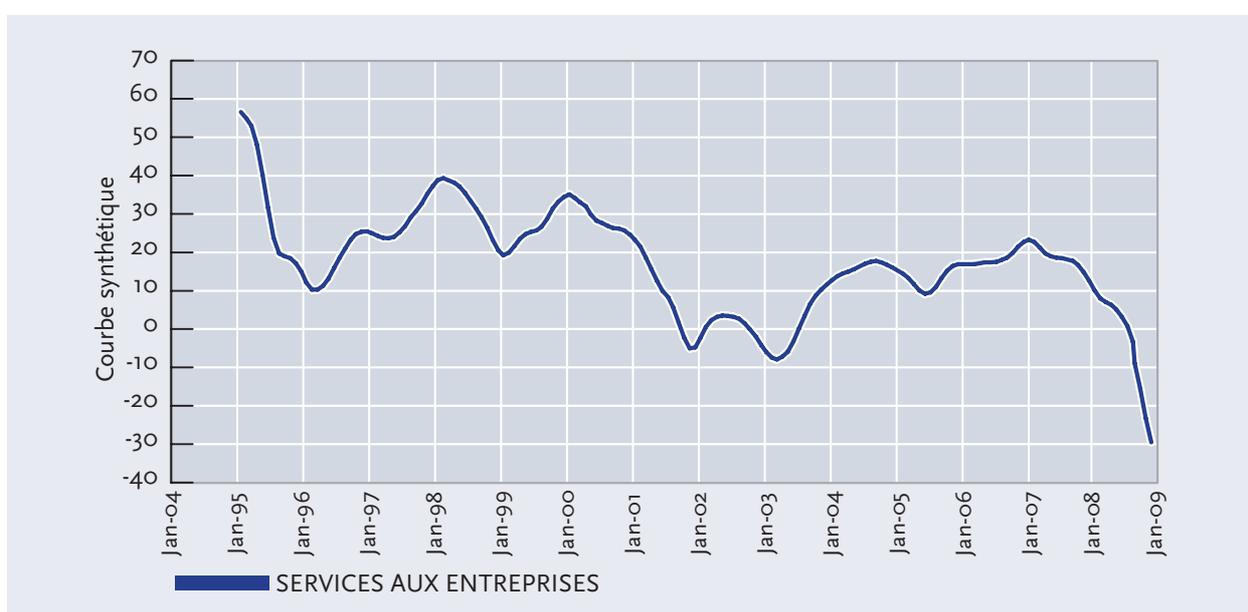
⁶ La BNB mène mensuellement des enquêtes qualitatives de conjoncture auprès d'un échantillon de chefs d'entreprise dans le but de se faire une idée de leur appréciation de la situation économique actuelle et à venir. On y retrouve des questions aussi variées que leur appréciation quant à leurs stocks et carnets de commande, l'évolution de ces derniers ou encore leur prévision d'emploi et de demande. Le calcul de la courbe synthétique se base essentiellement sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage des participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution).

• Les services : nouvelles données sur la confiance des entreprises

Outre les secteurs de l'industrie et de la construction, l'enquête de la conjoncture menée par la BNB porte également sur les services aux entreprises. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, les services aux entreprises représentent, avec les services d'intermédiation financière, la part la plus importante de la valeur ajoutée marchande à Bruxelles. Étant donné cette situation, l'IBSA a demandé à la

BNB d'augmenter la taille de l'échantillon de l'enquête pour la Capitale afin de rendre compte de façon significative de la confiance des entreprises de service de la Région. Cet élargissement a été réalisé au premier semestre de l'année 2007. Cependant, le graphique 10 présente les résultats désaisonnalisés et lissés de l'enquête de la conjoncture à partir de 1995, à titre de comparaison.

GRAPHIQUE 10: Enquête sur la conjoncture dans les services aux entreprises en RBC



* Données désaisonnalisées et lissées.
Source: BNB.

À partir du graphique 10, on peut observer que l'évolution de l'indicateur de confiance dans le secteur des services suit grossièrement ceux relatifs à l'industrie et la construction, présentés au graphique 9. Les réponses des entrepreneurs de cette branche présentent également un score synthétique positif supérieur à celui observé dans l'industrie. Toutefois, sur ces dernières années, et malgré un net regain de moral depuis la mi-2005, la

courbe n'atteint pas les niveaux élevés qu'elle a connus à la fin des années 1990 et au début des années 2000. En outre, la confiance des entrepreneurs s'être retournée depuis la fin de l'année 2006. La chute de confiance a été particulièrement dure durant les derniers mois de l'année 2008. L'indicateur est en effet repassé dans le rouge et a atteint au mois de décembre un minimum sans précédent depuis sa création.

2.4. Marché du travail

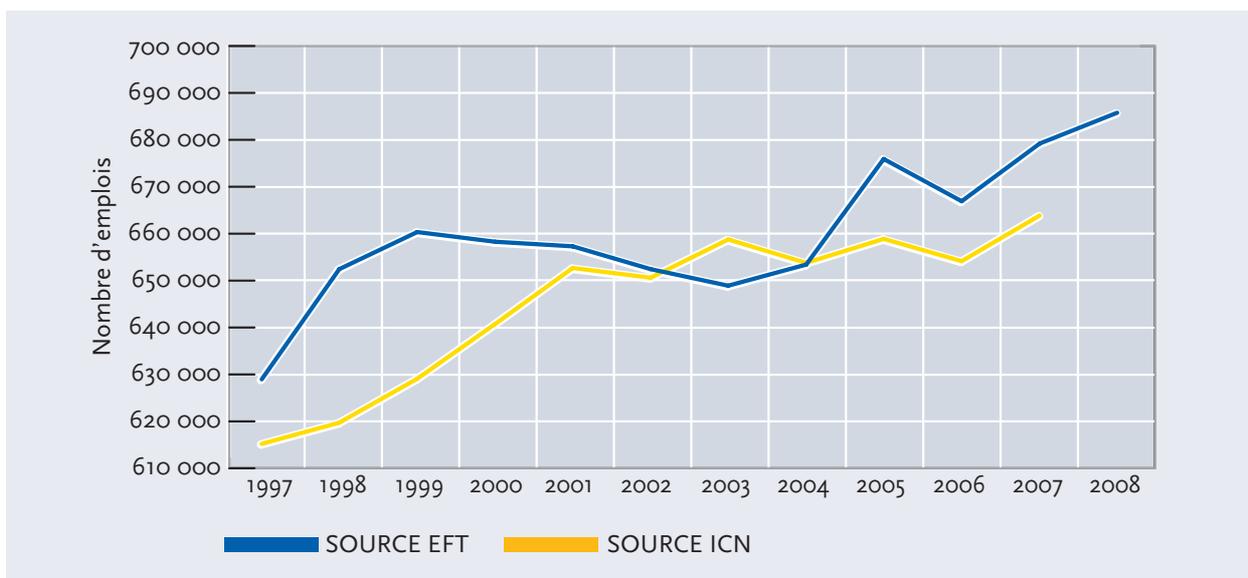
• Emploi intérieur

TABLEAU 4: Emploi intérieur total (% de croissance annuelle)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2004	4 139 174 (1,69)	653 808 (0,70)
2005	4 235 310 (2,32)	676 590 (3,48)
2006	4 262 883 (0,65)	667 495 (-1,34)
2007	4 380 213 (2,75)	679 889 (1,86)
2008	4 445 897 (1,50)	686 527 (0,98)

Source: SPF Économie-DGSIE (EFT).

GRAPHIQUE 11: Évolution de l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale



Source: ICN, SPF Économie-DGSIE (EFT).

Le tableau 4 et le graphique 11 illustrent l'évolution de l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale sur ces dix dernières années. Cet indicateur reflète le nombre d'emplois effectifs générés par l'activité économique au sein de la Région, occupés ou non par des Bruxellois. Deux sources de données distinctes sont à notre disposition pour mesurer cette variable. Il s'agit d'une part de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) du SPF Économie et d'autre part des données fournies par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Si la deuxième source a l'avantage d'être exhaustive, elle présente un an et demi de retard. Quant à l'EFT,

elle repose sur une enquête et est disponible trimestriellement.

Malgré des divergences notables en fonction des sources utilisées, on observe une forte croissance de l'emploi bruxellois durant la deuxième moitié des années 1990 ainsi qu'un léger essoufflement entre 2000 et 2004. Par la suite, tant les résultats issus de l'EFT que ceux de l'ICN indiquent que l'emploi intérieur à Bruxelles bénéficie d'une nouvelle période de croissance en 2005 pour s'effondrer en 2006. Enfin, les dernières données de l'ICN relatives à l'année 2007, sorties en avril

2009, confirment globalement les résultats de l'EFT : 2007 a été une année pleine de succès. Selon l'ICN, la création d'emplois à Bruxelles se serait élevée à un peu moins de 10 000 unités (+1,5 %), portant le nombre d'emplois à près de 664 413, un record. Cette croissance a cependant été plus faible que celle affichée au niveau national (1,8 % pour la même année).

En 2008, les données définitives de l'EFT font état d'une légère croissance de l'emploi tant en

Belgique qu'à Bruxelles (respectivement 1,50 % et 0,98 %). Cet accroissement reste cependant inférieur aux résultats affichés en 2007, ce qui peut être considéré comme une première répercussion de la crise économique sur le marché du travail tant national que régional. Cependant, le marché du travail réagissant avec un certain retard par rapport à l'activité économique globale, il est fort probable que le pire reste encore à venir et que les effets de la crise ne se feront pleinement sentir qu'en 2009.

• Taux d'emploi

TABLEAU 5: Comparaison du taux d'emploi en % de la population de 15 à 64 ans

	UE-15	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2003	64,4	59,3	53,2
2004	64,6	60,5	54,1
2005	65,4	61,1	54,8
2006	66,2	61,0	53,4
2007	67,0	62,0	54,8
2008	67,4	62,5	55,6

Source: Eurostat et SPF Économie-DGSIE.

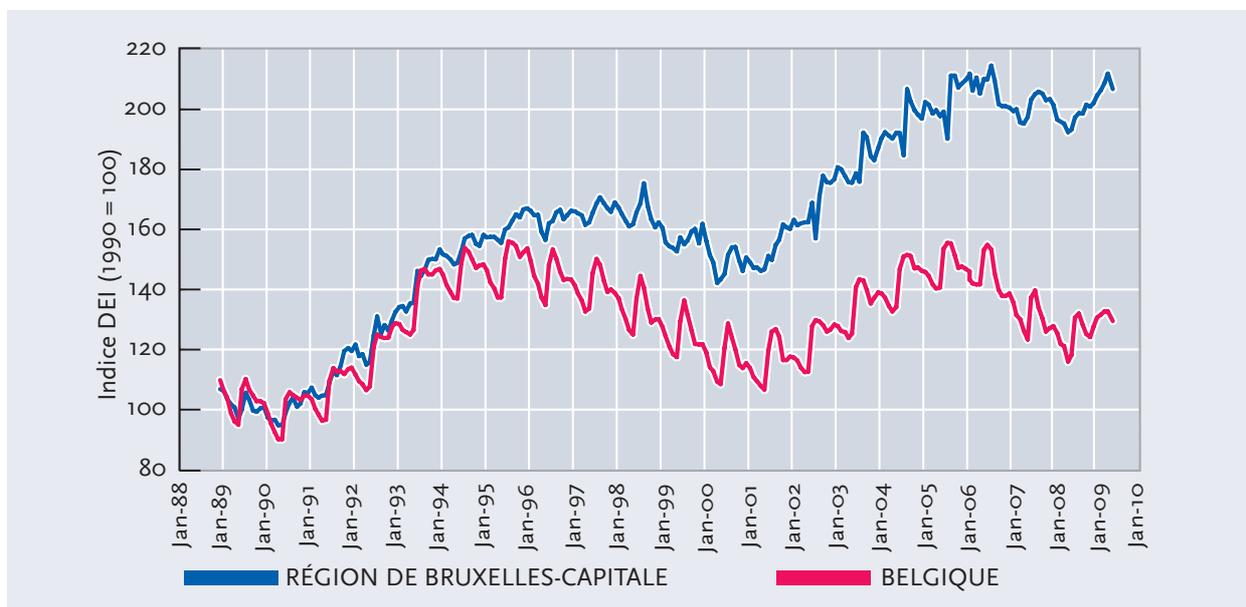
Le tableau 5 compare les taux d'emploi prévalant au sein de l'ancienne Union européenne des 15, de la Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet indicateur rend compte de l'occupation effective des Bruxellois, indépendamment de leur lieu de travail. Il est défini comme étant le rapport entre la population en emploi et la population en âge de travailler (15-64 ans).

Bruxelles est marquée par des taux d'emploi particulièrement faibles et seule une légère amélioration est observable sur la période considérée, la population active occupée et la population en âge

de travailler ayant évolué dans des proportions similaires. De manière générale, un peu plus d'un Bruxellois sur deux en âge de travailler est effectivement occupé. Pour l'ensemble de la Belgique, des progrès légèrement plus notables sont observables sur la même période. Il n'en reste pas moins qu'en 2008, le taux d'emploi belge est largement en deçà de la moyenne européenne (l'UE des 15) (62,5 % contre 67,4 %). Il reste encore de gros efforts à fournir tant au niveau régional que national pour atteindre l'objectif de taux d'emploi de 70 % d'ici à 2010, date fixée lors du sommet de Lisbonne en 2000.

• Chômage

GRAPHIQUE 12: Indice du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique



Source: Actiris.

TABLEAU 6: Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (données administratives)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2007-II	511 873	91 313
2007-III	553 870	95 323
2007-IV	517 058	94 927
2008-I	505 702	92 197
2008-II	479 060	90 143
2008-III	526 638	92 264
2008-IV	508 060	93 852
2009-I	532 394	96 171

Source: Actiris.

TABLEAU 7: Taux de chômage*(%) (données d'enquête)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2003	8,2	15,7
2004	8,3	15,8
2005	8,5	16,5
2006	8,3	17,7
2007	7,5	17,2
2008	7,0	16,0

* Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Source: SPF Économie-DGSIE (EFT).

Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) bruxellois connaît une hausse continue depuis le mois d'octobre 2008. En outre, comme annoncé dans le baromètre précédent, ce mouvement s'est accéléré au cours des trois premiers mois de l'année 2009. En moyenne, on dénombrait 96 171 DEI en Région de Bruxelles-Capitale, soit une hausse trimestrielle de 2,5 % ou de 4,3 % par rapport au même trimestre de l'année précé-

dente (tableau 6). Le chômage a plus particulièrement touché les plus de 50 ans et les moins qualifiés (respectivement +2,9 % et +3,9 %). Le nombre de chômeurs bruxellois se rapproche ainsi dangereusement de son record absolu proche des 100 000 demandeurs d'emploi atteint en août 2006. La recrudescence a cependant été moins importante que dans le reste du pays (+4,8 % par rapport au trimestre précédent).

Aucune embellie n'est attendue dans les mois à venir. Comme expliqué précédemment, le marché du travail, réagissant toujours avec un certain retard, devrait continuer de fortement se dégrader. À noter toutefois que le nombre de DEI a diminué en mai pour la première fois de l'année de 2 378 personnes pour s'élever à 96 266 DEI. Cette baisse est principalement attribuable à des effets saisonniers, le nombre de DEI baissant depuis plusieurs années aux mois de mai, juin et juillet.

La sortie des derniers résultats trimestriels de l'Enquête sur les Forces de Travail nous permet de comparer, pour l'année 2008, le taux de chômage

de l'EFT au taux de chômage administratif⁷. Lors du précédent baromètre nous avons vu que ce dernier s'élevait à 19,3 % en 2008. Quant au taux de chômage obtenu à partir des données de l'Enquête sur les Forces de Travail, il est à 16 % pour la même année (tableau 7). La différence s'explique par une définition du chômage plus stricte utilisée par l'EFT, reposant sur les notions employées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette dernière considère comme chômeur toute personne de 15 ans et plus qui au cours de la période de référence était sans travail, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi.

2.5. Environnement⁸

Les différents polluants atmosphériques émis par les activités humaines ont un impact notoire sur la santé humaine et l'environnement. Ces polluants provoquent chez l'homme divers symptômes de type respiratoire ou cardiaque mais peuvent être aussi co-responsables du développement de certains cancers. Une étude menée par l'Organisation Mondiale de la Santé⁹ en 2006 a permis d'évaluer que, pour la Belgique, l'espérance de vie était réduite de 13 mois en moyenne du fait de la pollution atmosphérique induite par les particules. Cette augmentation des problèmes de santé due à la pollution atmosphérique entraîne des coûts non négligeables en termes de finances publiques. La pollution de l'air induit également d'autres coûts tels que ceux générés par la dégradation du bâti et par les dommages subis par certains écosystèmes ou par les surfaces agricoles. Par ailleurs, le coût du réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre s'avère particulièrement important.

Comme la toute grande majorité des zones densément peuplées d'Europe de l'Ouest, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est confrontée à des problèmes structurels et récurrents de qualité de l'air.

En effet, malgré les mesures déjà existantes - établies notamment dans le cadre du «Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique 2002-2010» - et qui ont déjà permis d'importants progrès, le respect des normes de qualité de l'air imposées par des directives européennes reste problématique pour certains polluants, à savoir, les particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), l'ozone troposphérique (O₃) et le dioxyde d'azote (NO₂). Il s'agit de polluants sur lesquels il est plus difficile d'agir directement notamment parce que leurs concentrations de fond sont élevées et qu'il s'agit en partie de polluants secondaires formés par réactions chimiques à partir d'autres polluants présents dans l'atmosphère. Pour d'autres polluants tels que le dioxyde de soufre (SO₂), le plomb (Pb), le monoxyde de carbone (CO), le monoxyde d'azote (NO), le benzène ou encore, le benzo(a)pyrène, des améliorations plus ou moins sensibles ont par contre été enregistrées.

Les particules fines (ensemble des particules de diamètre inférieur à 10 µm ou PM₁₀, sans distinction de composition) et très fines (particules de diamètre inférieur à 2,5 µm ou PM_{2,5}), sus-

⁷ Le taux de chômage administratif est ici défini comme étant le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés et la population active occupée tel que calculé par Actiris.

⁸ Ce chapitre a été réalisé par Bruxelles Environnement – Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE).

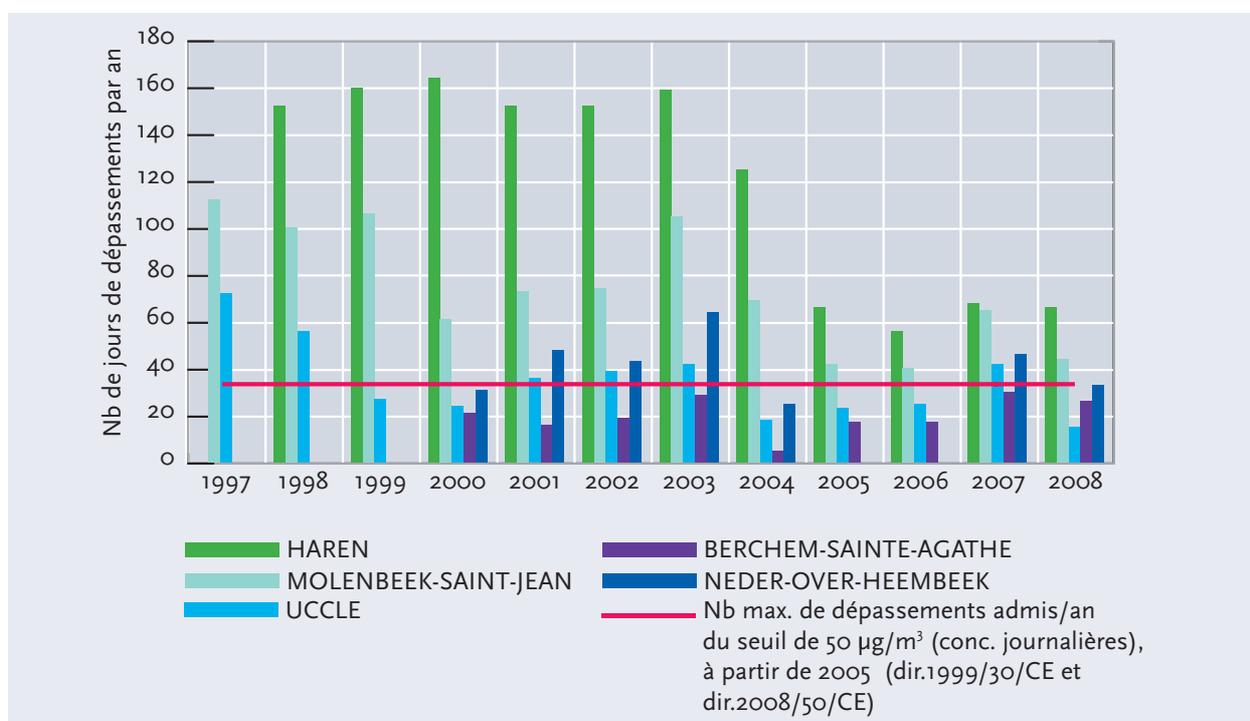
⁹ World Health Organization (2006), Health risks of particulate matter from long-range transboundary air pollution.

pendues dans l'air, pénètrent par inhalation plus ou moins profondément dans l'organisme. Le degré de toxicité de ces particules dépend de leurs propriétés physico-chimiques, de leur taille et de leur éventuelle association à d'autres polluants (métaux lourds, hydrocarbures, etc.). Les particules sont rejetées directement dans l'atmosphère par diverses sources fixes et mobiles (suite à des processus de combustion, frottement, érosion, etc.) mais aussi formées dans l'atmosphère à partir de polluants gazeux comme les composés organiques volatils (COV), les

oxydes d'azote (NO_x), les oxydes de soufre (SO_x), l'ammoniac (NH₃).

Deux normes, se rapportant respectivement aux concentrations journalières et aux concentrations annuelles moyennes, s'appliquent depuis 2005 aux PM₁₀. Si la norme annuelle est désormais respectée dans toutes les stations, la norme relative aux concentrations moyennes journalières continue de poser problème dans la majorité des stations, y compris celles situées dans un environnement relativement protégé des émissions du trafic (à Uccle par exemple).

GRAPHIQUE 13: Nombre de jours où les concentrations journalières de PM₁₀ ont dépassé le seuil de 50 µg/m³ (1997- 2008, Région de Bruxelles-Capitale)



Source : Bruxelles Environnement – IBGE (Laboratoire de recherche en environnement), 2009

En 2008, ces dépassements s'observent aux postes de mesure de Molenbeek et de Haren qui, de manière générale, affichent une concentration en particules plus importante. Différents phénomènes, agissant conjointement ou de manière distincte, concourent à expliquer la fréquence de ces dépassements: facteurs météorologiques entraînant une faible dispersion des polluants, remise en suspension - sous l'influence des activités locales et /ou du trafic - de particules dans des conditions d'apport d'air sec et processus de formation secon-

daire. Malgré une diminution très sensible des émissions régionales de PM₁₀ depuis le début des années 1990 (essentiellement liée à la fermeture de la cokerie de Marly ainsi qu'à l'amélioration technologique des moteurs de camions et, dans une moindre mesure, de voitures), les concentrations journalières en particules dépassent encore fréquemment la norme.

La problématique des particules fines, particulièrement complexe et préoccupante en terme de santé

publique, fait l'objet de nombreuses études - menées notamment au niveau du Laboratoire de recherche en environnement de l'IBGE - et qui visent à mieux comprendre et appréhender ce type de pollution.

Au niveau bruxellois, la proportion de PM₁₀ présentes dans l'air ambiant et provenant de l'extérieur de Bruxelles est estimée, lors d'une situation moyenne, à environ 70 % de la concentration totale des PM₁₀. Il en résulte que pour réduire efficacement les concentrations en particules mesurées en RBC, les efforts de réduction des émissions de particules et de leurs précurseurs doivent être entrepris non seulement au niveau bruxellois mais également dans les régions et pays voisins. Cependant, lors des pics de pollution hivernaux, lorsque la situation météorologique est défavorable à la dispersion des polluants, la contribution des émissions locales - notamment celles largement majoritaires provenant du trafic - s'avère plus significative (données basées sur une étude menée par la Cellule Interrégionale de l'environnement, cf. publication de juillet 2008). Durant ces épisodes de pollution, il s'avère particulièrement important de réaliser des efforts au niveau local et ce, d'autant plus que les particules émises par le trafic (résidus de combustion du diesel) figurent parmi les plus toxiques. Le «Plan d'urgence en cas de pics de pollution» de la RBC, entré en vigueur le 01/01/2009, vise à prévenir ces pics (PM et NO₂). Il s'appuie sur un ensemble de mesures de restriction s'appliquant essentiellement au trafic (limitation des vitesses autorisées, trafic alterné, etc.).

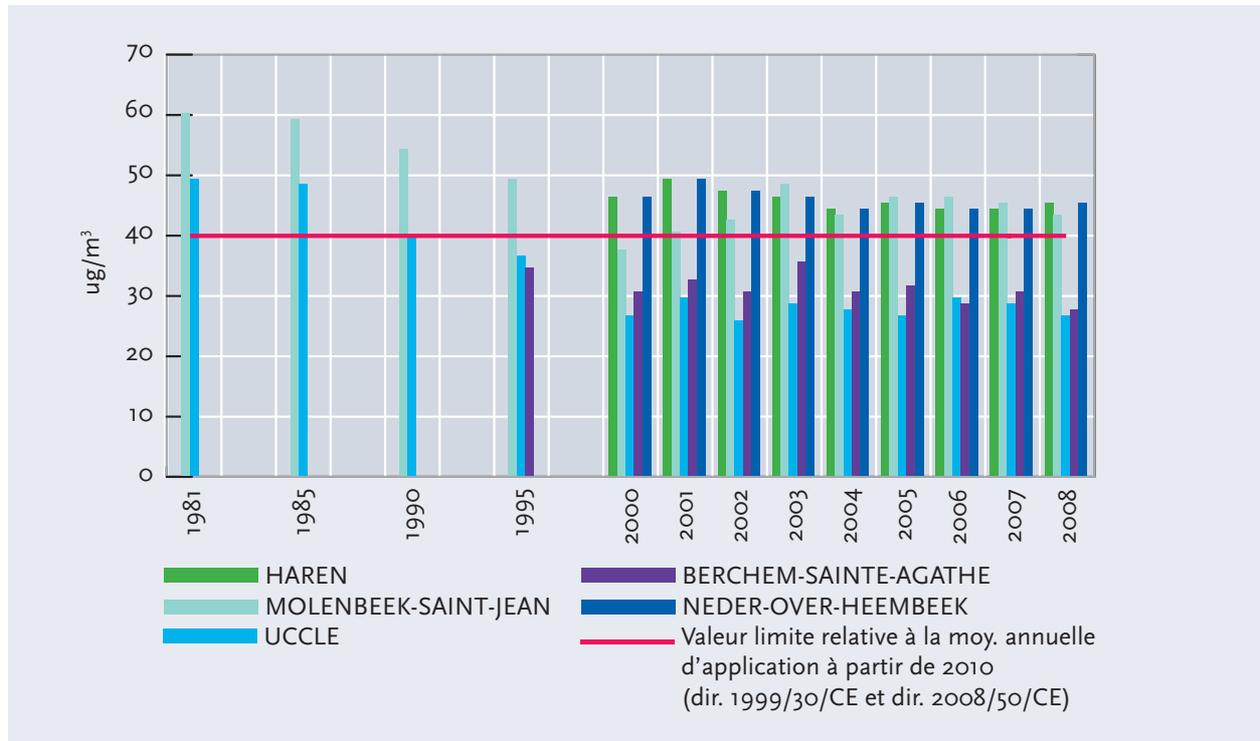
En ce qui concerne les PM_{2,5}, la valeur cible de 25 µg/m³ s'appliquant à la concentration moyenne annuelle et applicable à partir de 2010 (2015 en tant que valeur limite) sera probablement respectée.

La pollution en NO₂ constitue également un problème clé. Le NO₂ est non seulement nocif pour la santé humaine mais également pour l'environnement dans la mesure où il contribue à la formation d'ozone dans l'air ambiant, à l'acidification et à la formation de PM (particules de nitrates). Ce type de pollution est lié aux émissions d'oxydes d'azote (NO_x incluant le NO et le NO₂) produites lors des processus de combustion. Pour l'année 2007, les principales sources d'émission de NO_x sont les processus de combustion liés aux transports (49 %) et au chauffage de bâtiments (respectivement 29 % et 14 % pour les secteurs résidentiel et tertiaire) ainsi que l'incinération (6 %). Cette source a très fortement diminué entre 2005 et 2007 suite à l'ajout de filtres sur les cheminées de l'incinérateur.

Malgré une réduction de moitié des émissions de NO_x depuis 1990, les niveaux des concentrations en NO₂ sont restés plus ou moins identiques contrairement à ceux de NO qui ont diminué. Ce phénomène s'explique par la grande stabilité thermodynamique des molécules de NO₂ et par leurs concentrations de fond élevées mais également par certaines évolutions du parc automobile qui se traduisent par une augmentation du rapport NO₂/NO_x (augmentation des véhicules diesel, généralisation des catalyseurs et des filtres à particules sur les camions).

Les NO₂ font l'objet de deux normes s'appliquant à leurs concentrations moyennes horaires et à leurs concentrations moyennes annuelles. Cette dernière, applicable à partir de 2010, est fréquemment dépassée en plusieurs endroits de la Région. Comme l'illustre le graphique 14, ce seuil est le plus souvent franchi dans les stations sous influence directe du trafic. Les stations qui se situent davantage à l'écart du trafic (Uccle, Berchem, NOH) présentent des moyennes annuelles sensiblement moins élevées.

GRAPHIQUE 14: Concentrations moyennes annuelles en NO₂ relativement à la valeur limite de 40 µg/m³ (1981, 1985, 1990, 1995, 2000-2008, Région de Bruxelles-Capitale)



Source : Bruxelles Environnement – IBGE (Laboratoire de recherche en environnement), 2009.

Le respect de cette norme impose des réductions draconiennes des émissions de NO_x, en particulier via la diminution de la consommation énergétique liée aux transports routiers et au chauffage et l'amélioration technologique des moteurs diesel et des chaudières. Les baisses très importantes des concentrations en NO₂ observées durant les journées sans voiture mettent en évidence l'impact considérable du trafic sur les niveaux de NO₂ et les potentialités d'amélioration de qualité de l'air liées à sa réduction.

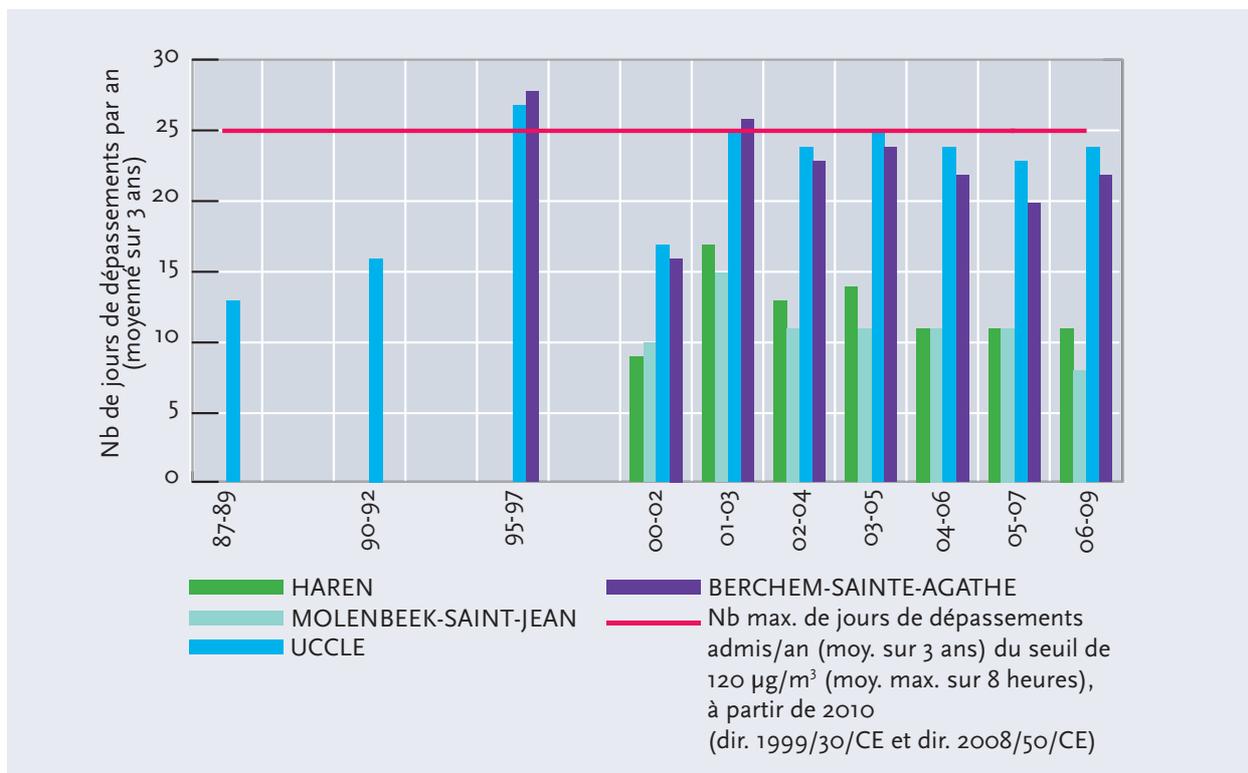
Un autre polluant préoccupant est l'ozone troposphérique, présent dans l'air ambiant, dont le seuil de 120 µg/m³ fixé pour la protection de la santé humaine (d'application à partir de 2010) est régulièrement dépassé en été. Dans certaines stations, le nombre maximal de dépassements autorisés - soit 25 en moyenne sur 3 ans - est souvent pratiquement atteint, voire dépassé certaines années.

Durant les périodes estivales moyennes, le nombre de jours de dépassement de la valeur cible de protection de la santé humaine est limité. Par contre,

toutes les années présentant un temps estival chaud et ensoleillé durant les mois de juillet ou août comptabilisent plus de 25 jours de dépassements. Ceci s'explique par le fait que l'ozone constitue un "polluant secondaire" résultant de réactions complexes impliquant d'autres polluants précurseurs (NO_x et composés organiques volatiles COV) et favorisées par un ensoleillement important ainsi que par des températures élevées. Les concentrations les plus élevées d'ozone s'observent en périphérie des grandes villes, à l'écart des axes routiers importants (par ex. stations de Uccle et Berchem), zones où les processus de formation d'ozone l'emportent sur les processus de destruction qui ont lieu en présence de NO (émis par le trafic). En été, le seuil au-delà duquel la législation impose d'informer la population (valeur horaire supérieure à 180 µg/m³ d'O₃) est en outre chaque année souvent dépassé (la fréquence de ces dépassements tend néanmoins à diminuer).

Compte tenu des niveaux actuels des concentrations moyennes en O₃ (en augmentation) et en précurseurs d'O₃ dans l'air ambiant, ce sont dans l'immédiat les conditions météorologiques qui in fine

GRAPHIQUE 15: Ozone : Nombre de jours par an, moyenné sur trois ans, où les concentrations sur 8 heures ont dépassé le seuil de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (1996-2007, Région de Bruxelles-Capitale)



Source : Bruxelles Environnement-IBGE (Laboratoire de recherche en environnement), 2009.

déterminent le respect ou non des normes s'appliquant à ce polluant. Or, il est probable que l'occurrence des périodes estivales très chaudes augmente au cours des prochaines années du fait de l'accroissement des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre. Le respect de la norme imposée dès 2010 afin de limiter l'impact sanitaire de la pollution par l' O_3 troposphérique implique une diminution des émissions de précurseurs via des mesures draconiennes (environ 50 % de réduction), à grande échelle (Europe de l'ouest) et durables. Une telle réduction est par ailleurs également requise pour

contribuer au respect, à partir de 2010, des plafonds d'émissions - s'appliquant notamment aux NO_x et aux COV - imposés au niveau belge par une directive européenne (dir. 2001/81/CE).

Afin de limiter les émissions des polluants restant problématiques, de nouvelles mesures structurelles diminuant l'utilisation des ressources énergétiques doivent être prises rapidement pour renforcer celles mises en place dans le cadre du plan Air-Climat en vigueur jusqu'en 2010.

3. Les communes bruxelloises : structure par âge

En 1970, la démographie bruxelloise a amorcé une phase de déclin longue de près de trente ans. La population de la Région est ainsi passée de 1 075 136 habitants en 1970 à environ 950 000 habitants au milieu des années 1990. Depuis lors, la population bruxelloise a recommencé à croître, s'établissant à 1 048 491 habitants en 2008. En parallèle à cette croissance et comme le détaille le chapitre «20 ans d'évolutions socio-économiques bruxelloises» de l'édition précédente du baromètre conjoncturel (avril 2009), un rajeunissement de la population bruxelloise est observé. Deux facteurs expliquent ce phénomène : les migrations et le taux de fécondité. En effet, les flux entrants à Bruxelles sont fortement positifs pour les jeunes adultes (Deboosere P. et al., 2009) et le taux de fécondité¹⁰ y est plus élevé que dans le reste du pays.

Cependant, ces phénomènes touchent à des degrés divers les différentes communes bruxelloises et ont donc affecté de manière variée leur structure par âge c'est-à-dire le poids relatif des différentes classes d'âge de la population. Cette hétérogénéité communale se traduit dans les pyramides des âges des 19 communes. Elle entraîne des questions variées pour les décideurs communaux et régionaux confrontés à des réalités communales différentes. Afin d'y voir clair, nous allons nous attacher dans les pages qui suivent à mettre en évidence les différences et similitudes dans la structure par âge entre les communes de la Région et à les représenter simplement.

3.1 Population par commune

Pour bien situer les communes en présence, il convient de se faire tout d'abord une idée de leur population totale. Au premier janvier 2008, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 048 491 habi-

tants¹¹. Comme le montre le tableau 8, la population des 19 communes varie entre 19 020 habitants à Koekelberg et 148 873 habitants à Bruxelles-Ville.

¹⁰ Le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 49 ans sur l'année. Il est de 2,07 en 2006 pour la Région de Bruxelles-Capitale.

¹¹ Auxquels il convient d'ajouter les personnes inscrites au registre d'attente (soit les demandeurs d'asile) qui étaient 20 547 en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2007. Outre ces derniers, un nombre inconnu d'habitants de Bruxelles ne sont pas repris dans le registre national pour diverses raisons (sans-abris, étudiants...).

TABLEAU 8: Population au 1/1/2008

Commune	Population
Anderlecht	99 085
Auderghem	30 086
Berchem-Sainte-Agathe	20 976
Bruxelles	148 873
Etterbeek	42 902
Evere	34 727
Forest	48 906
Ganshoren	21 743
Ixelles	79 768
Jette	44 601
Koekelberg	19 020
Molenbeek-Saint-Jean	83 674
Saint-Gilles	45 235
Saint-Josse-ten-Noode	24 078
Schaerbeek	116 039
Uccle	76 732
Watermael-Boitsfort	24 134
Woluwe-Saint-Lambert	49 261
Woluwe-Saint-Pierre	38 651
Région de Bruxelles-Capitale	1 048 491

Source : SPF Économie - DGSIE

3.2 Typologie des communes selon la structure par âge

Afin de visualiser finement la structure par âge de chaque commune en 2008, les pyramides des âges de chacune d'entre elles peuvent être comparées à la pyramide des âges de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, comparer autant de pyramides des âges comprenant chacune 40 variables (20 classes d'âge par sexe) n'est pas chose aisée. Les pyramides des âges en tant que telles sont trop riches en informations pour cet exercice. Nous allons donc synthétiser les données et tenter de mettre en évidence les différences et les similitudes entre communes qui nous permettront de les regrouper en ensembles plus homogènes. Pour cela, nous allons procéder en trois étapes :

1. diminuer le nombre de variables. Nous allons regrouper les variables afin d'en restreindre le nombre et d'en faciliter l'interprétation ;
2. former des groupes de communes ;
3. mettre en évidence deux variables (regroupées) qui expliquent les groupements du point 2.

Nous aurons alors des groupes de communes dont les différences peuvent être expliquées grâce à deux variables seulement.

• Diminuer le nombre de variables

Les méthodes statistiques pour diminuer le nombre de variables sont nombreuses. Cependant, la connaissance de la démographie bruxelloise, les pratiques courantes en démographie et le souci de conserver des variables synthétiques parlantes nous amènent à regrouper les classes d'âge comme suit :

- 0-19 ans, classiquement les jeunes en démographie ;
- 20-39 ans soit les jeunes adultes ;
- 40-64 ans soit les adultes âgés ;
- 65 ans et plus soit les personnes âgées.

• Grouper les communes

La classification des communes a été effectuée à l'aide de l'algorithme des «nuées dynamiques¹²» sur la base des variables regroupées exposées au point précédent. Cette méthode laisse le choix du nombre de classes à l'utilisateur. Au vu du nombre de communes bruxelloises, le nombre de classes retenu est de quatre. Ce nombre a par ailleurs l'avantage de laisser une classification très stable que l'on utilise les variables regroupées évoquées ci-dessus ou les quarante variables d'origine.¹³ Quatre groupes de communes sont ainsi constitués :

La coupure à 40 ans est partiellement arbitraire. Elle s'appuie sur deux éléments : d'une part, elle sépare le groupe des adultes en deux tranches d'amplitude comparable, d'autre part, en comparant la pyramide des âges de la RBC à celle de la Belgique, on constate que les classes d'âge de moins de 40 ans sont surreprésentées à Bruxelles par rapport à la Belgique et les classes d'âge de plus de 40 ans sous-représentées en Région de Bruxelles-Capitale par rapport au pays. La pyramide des âges du graphique 22 illustre ce constat. L'âge de 40 ans est donc le pivot d'une rupture de la structure par âge de la Région de Bruxelles-Capitale avec celle de la Belgique.

TABLEAU 9: Typologie de communes selon les classes d'âge

Groupe	Commune
1	Saint-Josse-ten-Noode
	Schaerbeek
2	Anderlecht
	Bruxelles
	Forest
	Koekelberg
	Molenbeek-Saint-Jean
3	Etterbeek
	Ixelles
	Saint-Gilles
4	Auderghem
	Berchem-Sainte-Agathe
	Evere
	Ganshoren
	Jette
	Uccle
	Watermael-Boitsfort
	Woluwe-Saint-Lambert
Woluwe-Saint-Pierre	

¹² Ou «Quick cluster». Concrètement, l'algorithme cherche à minimiser la somme des distances entre chacune des observations (ici, les communes) et le barycentre de l'un des k groupes auquel elle est affectée. k est choisi a priori par l'utilisateur (4 pour ce qui nous concerne). Les distances sont mesurées dans un espace à n dimensions où n est le nombre de variables (n=4 pour les 4 variables de regroupement choisies ci-dessus).

¹³ Les deux approches affectent aux mêmes groupes 18 des 19 communes.

• Explication de la typologie

Toujours suivant notre objectif de mettre en évidence les différences entre communes, il faut maintenant expliquer ce classement. Pour cela, nous allons utiliser une analyse discriminante. Le but de l'analyse discriminante est, sur base d'un classement préexistant et de variables associées aux observations, d'établir un modèle prédictif de clas-

sement. Il s'agit donc d'obtenir une fonction permettant d'affecter directement une nouvelle observation à son groupe. Ce n'est pas l'objectif que nous poursuivons mais l'analyse discriminante va nous permettre de désigner les deux variables (sur les quatre) qui expliquent la quasi-totalité des différences entre communes.

TABLEAU 10: Principaux résultats de l'analyse discriminante

Fonction	Valeurs propres			Matrice de corrélation			
	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Fonction			
				1	2	3	
				20-39	0,909	-0,315	-0,272
1	11,699 ^a	84,1	84,1	65+ ^b	-0,809	-0,382	-0,447
2	2,119 ^a	15,2	99,4	0-19	0,014	0,996	0,091
3	0,087 ^a	0,6	100,0	40-64	-0,471	-0,577	0,667

Note: a Les 3 premières fonctions discriminantes canoniques ont été utilisées pour l'analyse.
b Cette variable n'est pas utilisée dans l'analyse.

L'analyse discriminante montre que les deux premières fonctions expliquent à elles seules 99,4 % de la variance entre communes. En outre, ces deux fonctions sont l'une très corrélée avec la variable des 20-39 ans (0,909) et l'autre avec la variable des 0-19 ans (0,996) comme on peut le voir dans le tableau 10. Cela signifie que les différences entre communes peuvent pour l'essentiel être expliquées à l'aide de deux variables : les 0-19 ans et les 20-39 ans.

Il nous est donc possible de caractériser les groupes de communes et de former ainsi une typologie :

- le groupe 1 (ex : Saint-Josse-ten-Noode) se compose de communes constituées d'une forte proportion à la fois de 0-19 ans et de 20-39 ans ;
- le groupe 2 (ex : Molenbeek-Saint-Jean) se caractérise par une proportion de 0-19 ans supérieure à la moyenne ;
- le groupe 3 (ex : Ixelles) est marqué par une proportion de 20-39 ans supérieure à la moyenne et une proportion de 0-19 ans inférieure à la moyenne ;
- enfin, le groupe 4 (ex : Watermael-Boitsfort) présente une proportion de 20-39 ans inférieure à la moyenne.

Le tableau 11 synthétise ces éléments :

TABLEAU 11: Typologie de communes selon les classes d'âge - caractéristiques

Groupe	Commune	0-19 ans	20-39 ans	Type
1	Saint-Josse-ten-Noode	+	+	Moins de 40 ans
	Schaerbeek			
2	Anderlecht	+		Jeunes
	Bruxelles			
	Forest			
	Koekelberg			
3	Molenbeek-Saint-Jean			
	Etterbeek			
	Ixelles			
4	Saint-Gilles	-	+	Jeunes adultes
	Auderghem			
	Berchem-Sainte-Agathe			
	Evere			
	Ganshoren			
	Jette			
	Uccle			
	Watermael-Boitsfort			
Woluwe-Saint-Lambert				
Woluwe-Saint-Pierre				
				Plus de 40 ans

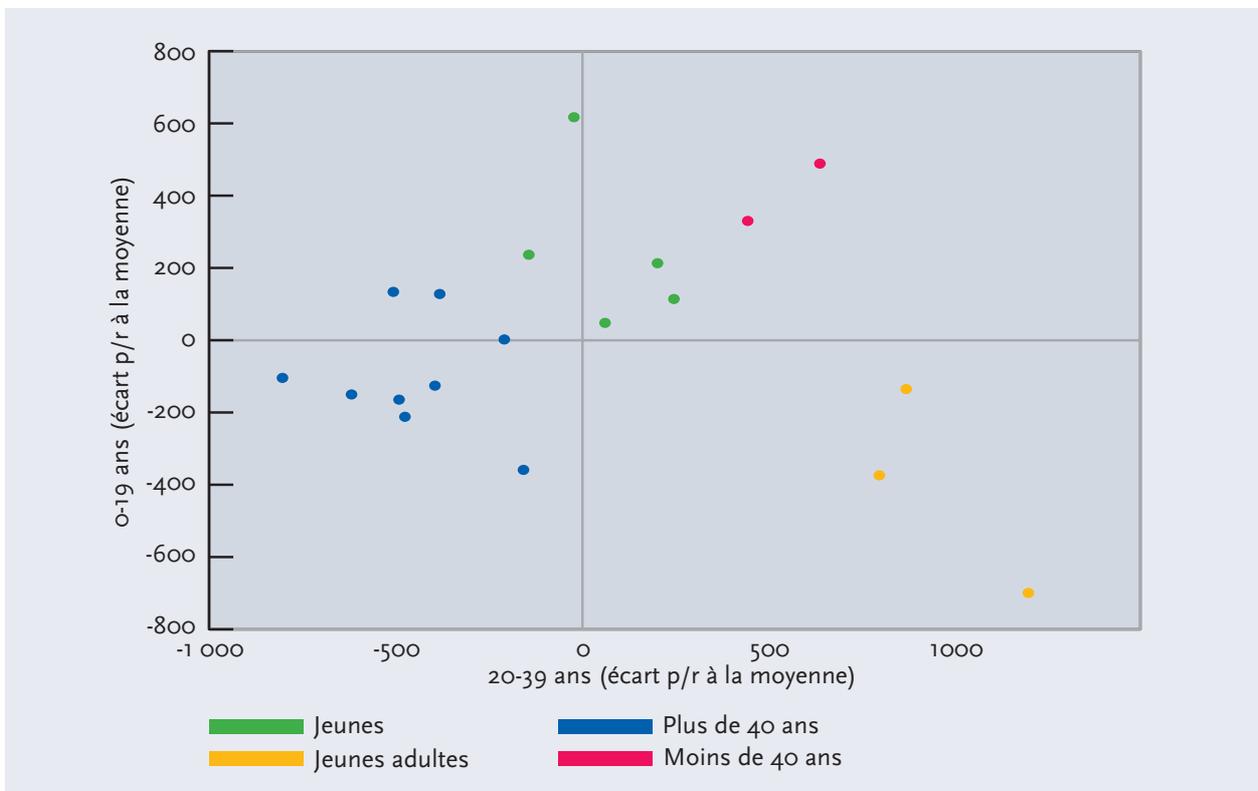
Où :

- le signe + indique une surreprésentation du groupe d'âge concerné au sein des communes ;
- le signe - indique une sous-représentation du groupe d'âge concerné au sein des communes ;
- une zone grisée indique que ce groupe n'est pas caractérisé par une sous ou surreprésentation particulière pour ces communes.

Ce tableau synthétique nous permet de nommer les groupes formant cette typologie en fonction des caractéristiques marquantes. Le groupe 1 est ainsi un groupe de communes de «moins de 40 ans», le groupe 2 de «jeunes», le groupe 3 de «jeunes adultes» et le groupe 4 de «plus de 40 ans».

Représentons maintenant ces groupes sur un graphique dont l'abscisse est constituée des 20-39 ans et l'ordonnée des 0-19 ans:

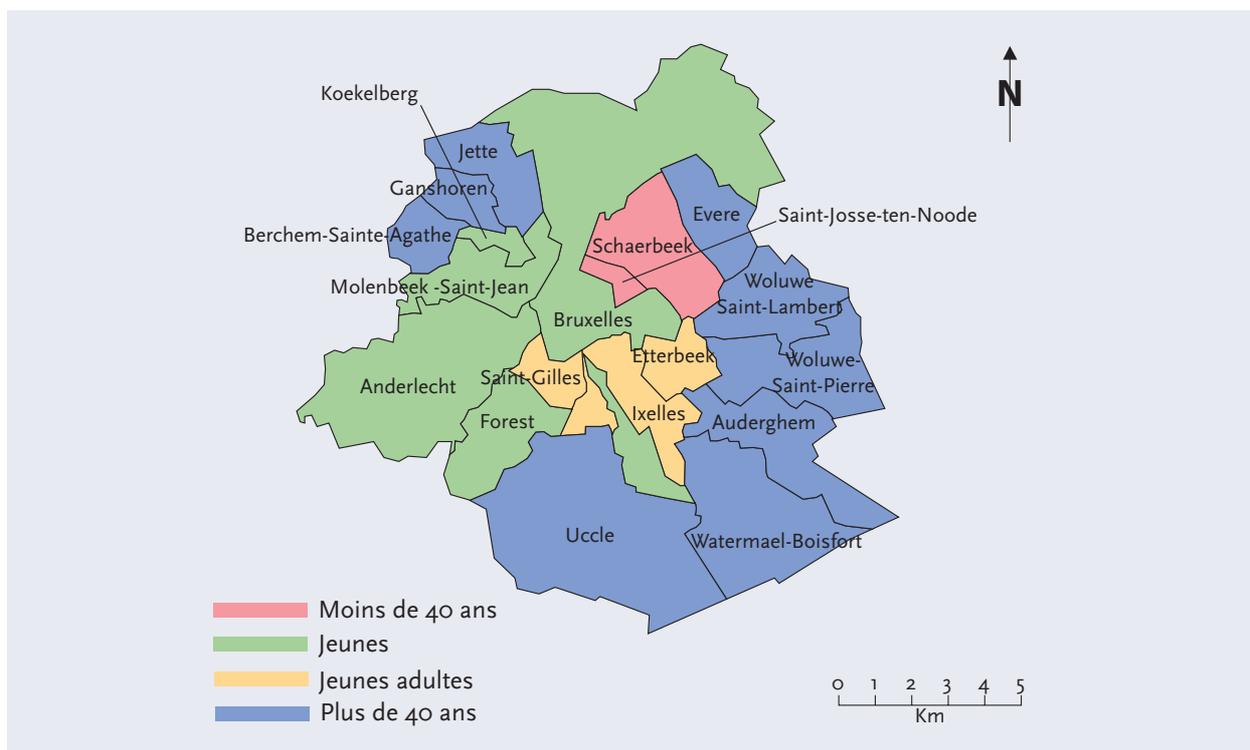
GRAPHIQUE 16: Position des différentes communes en fonction des 0-19 ans et 20-39 ans (2008)



Ce graphique nous montre la position des différentes communes et la logique de groupement. On y voit clairement le caractère très spécifique du groupe «jeunes adultes» constitué de Saint-Gilles, Ixelles et Etterbeek.

Le graphique 17 nous montre la typologie créée, cette fois sous forme cartographique.

GRAPHIQUE 17: Carte de la typologie des communes par groupes d'âge (2008)



Source : IBSA

Il est remarquable de constater que le groupe «plus de 40 ans» regroupe l'ensemble des communes de la seconde couronne, à l'exception de Forest. Les trois autres groupes sont eux aussi bien concentrés sur différentes portions du territoire de la Région. Les deux communes des «moins de 40 ans» (Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Node) au nord-est de la première couronne sont contiguës. Saint-Gilles, Etterbeek et Ixelles qui forment le groupe des com-

munes avec «jeunes adultes» sont elles aussi contiguës et regroupent le sud de la première couronne. Enfin, la portion nord-ouest de la première couronne et le centre ville soit Anderlecht, Bruxelles-Ville, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean mais aussi une commune de seconde couronne (Forest) définissent le groupe des communes de «jeunes», lui aussi bien concentré géographiquement.

3.3 Conséquences en termes de gestion communale et régionale

Les infrastructures d'une commune sont évidemment influencées par la structure d'âge de sa population. Le nombre de crèches, d'écoles, la taille des logements, le nombre de plaines de jeu, de maisons de retraite, l'infrastructure sportive ou l'offre de transports en commun doivent être adaptés aux besoins de la population. Si la population de la Région se rajeunit globalement, ce phénomène ne touche pas de la même manière toutes les communes et toutes les communes, nous l'avons vu, n'ont pas la même structure d'âge.

En contrepoint, ces informations statistiques ne doivent pas donner une idée trop caricaturale des communes. Ce n'est pas parce qu'une commune présente une surreprésentation pour tel groupe que les autres groupes d'âge sont absents. En outre, la diversité au sein d'une commune est très importante, a fortiori dans une Région dense comme celle-ci où les découpages communaux sont complexes.

Il reste que ces différences en termes de structures d'âge se traduisent par des défis différents pour les décideurs politiques confrontés à l'aménagement de ces communes. Par ailleurs, l'action de ces décideurs peut aussi porter sur l'augmentation de l'offre d'un certain type d'infrastructures de manière à attirer une population demandeuse de ces services. Par exemple, une commune peut proposer de nouvelles places de crèches pour attirer ou conserver les jeunes ménages. Enfin, les gestionnaires communaux peuvent aussi décider d'encourager une pratique (sportive ou culturelle par exemple) en augmentant l'offre correspondante.

Concrètement, les communes du groupe «moins de 40 ans» (Saint-Josse et Schaerbeek) sont surreprésentées pour les 0-19 ans et 20-39 ans. Ce sont les deux communes où la part des couples sans enfant est la plus faible de la Région (en 2004 respectivement 16,21 % à Saint-Josse et 17,70 % à Schaerbeek¹⁴). On y retrouve principalement des

couples avec enfants et des ménages monoparentaux, d'une part, et, d'autre part, des isolés. Les habitants de cette commune sont donc très demandeurs d'infrastructures liées aux tranches d'âge 0-19 ans et 20-39 ans tant du point de vue des crèches, des lieux récréatifs ou sportifs¹⁵ que des écoles pour les 0-19 ans ou d'infrastructures socio-culturelles pour les 20-39 ans.

Les communes du groupe «jeunes» (Anderlecht, Bruxelles, Forest, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean) ont une surreprésentation des 0-19 ans. Les habitants de ces communes sont donc, plus qu'ailleurs, demandeurs d'infrastructures destinées aux jeunes, (crèches, des lieux récréatifs ou sportifs, écoles...).

Les communes du groupe «jeunes adultes» (Etterbeek, Ixelles et Saint-Gilles) montrent une surreprésentation des jeunes adultes (20-39 ans) et une sous-représentation des jeunes. En 2004, elles présentent à la fois trois des quatre taux les plus faibles de couples avec enfants et les trois taux les plus élevés d'isolés de moins de 30 ans. Ce sont donc des communes où les jeunes adultes (et donc d'âge actif) sans enfant sont nombreux. Plus qu'ailleurs dans la Région, la population de cette commune sera demandeuse d'infrastructures liées à cette tranche d'âge active, on pense en particulier à des événements socio-culturels et autres lieux de rencontres tels que cafés ou boîtes de nuit ou encore à l'infrastructure sportive.

Mais la présence de ces jeunes adultes dans ces communes marque aussi le rôle de pôle de formation de Bruxelles. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard qu'Ixelles et ses deux universités (ULB et VUB) se retrouve dans cette catégorie. Enfin, le marché du logement essentiellement locatif est bien adapté à cette tranche d'âge sans enfant. Évidemment, le phénomène est circulaire : cette tranche de la population est demandeuse d'un certain type d'évène-

¹⁴ Les chiffres des types de ménages sont issus de www.monitoringdesquartiers.irisnet.be (2004). Ils y sont calculés sur la base de la typologie LIPRO.

¹⁵ Selon une enquête de l'INSEE (Muller L. - 2003), la pratique sportive est surtout le fait des jeunes. On y apprend que 90 % des 15 à 24 ans ont une activité physique ou sportive et que ce pourcentage diminue avec l'âge.

ments ou d'infrastructures mais aussi de logements locatifs qui peuvent eux-mêmes attirer d'autres habitants de ce groupe d'âge à la recherche de ces mêmes événements ou infrastructures.

Comme nous l'avons repéré à l'aide du graphique 17, le groupe «plus de 40 ans» regroupe l'ensemble des communes de la seconde couronne, à l'exception de Forest. Les jeunes adultes y sont sous-représentés, notamment car ces communes proposent moins de logements sur le marché locatif. C'est dans ces neuf communes que la part des propriétaires occupants est la plus élevée de la Région. La population y est donc plus sédentaire. Il faut cependant bien remarquer que ces communes ne se signalent pas par une sous-représentation des jeunes de 0-19 ans. On ne trouve pas de signe «-» dans le tableau 11, les infrastructures nécessaires à cette tranche d'âge y sont donc importantes. En revanche, l'analyse de la pyramide des âges de ces communes nous montrerait une surreprésentation systématique des personnes âgées. Toutes choses étant égales

par ailleurs (comme le profil socio-économique), c'est là plus qu'ailleurs que les infrastructures et services destinés à cette tranche d'âge bien particulière seront demandés. L'atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles «Vivre chez soi après 65 ans» de l'Observatoire de la santé et du social recense ces infrastructures et services. Citons par exemple : l'offre de vacances adaptées, l'offre de soins médicaux et paramédicaux, la livraison de repas à domicile, le transport (non-) médical, le prêt de matériel, l'accueil de court séjour...

Au niveau communal, une dualisation démographique de la Région entre une première couronne (et Bruxelles-Ville) jeune et une seconde couronne âgée apparaît donc et se superpose à d'autres oppositions socio-économiques comme le chômage ou l'état du logement, basés sur la même répartition géographique.

C'est notamment là que se situent les défis auxquels sont confrontés les décideurs de la Région de Bruxelles-Capitale.

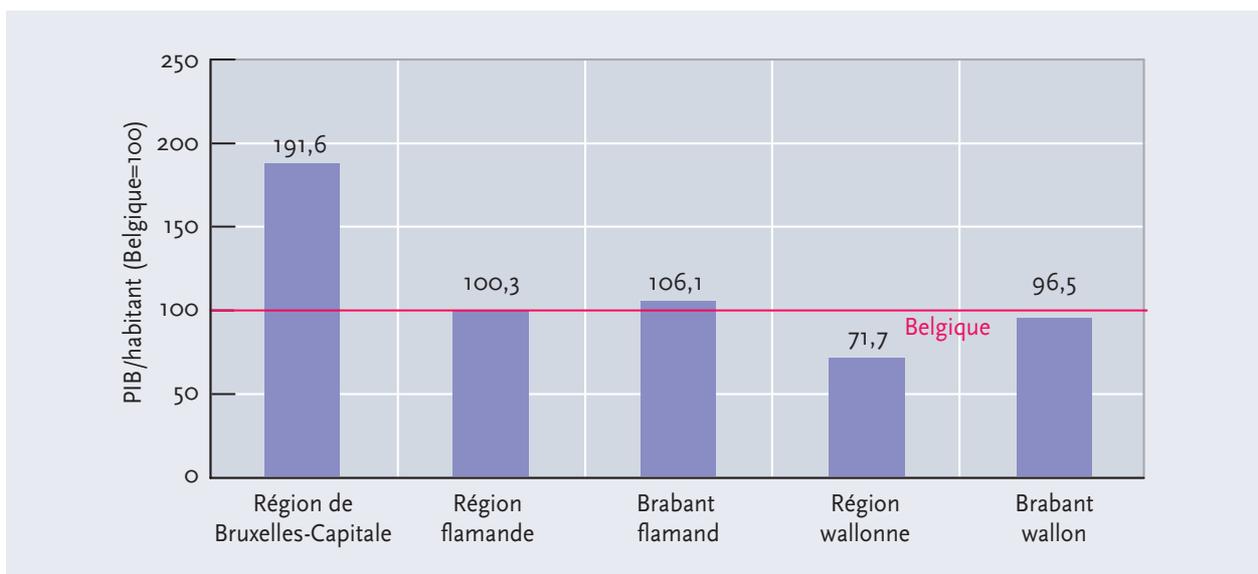
4. Caractéristiques de Bruxelles

La Région bruxelloise constitue un pôle économique majeur du pays. Alors qu'elle abrite un peu moins de dix pour cent de la population en Belgique, elle contribuait, en 2007, pour 18,8 % à la valeur ajoutée brute de l'économie belge, selon les premières estimations de l'ICN.

Le graphique 18 montre que le PIB brut par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale est deux

fois plus élevé que celui du pays. Il figure en outre dans le trio de tête du classement des régions européennes, juste derrière Londres et Luxembourg.¹⁶ Le PIB par travailleur est également largement supérieur à la moyenne nationale, comme l'indiquent les chiffres de l'ICN (tableau 19 en annexe). On peut en déduire que Bruxelles concentre une activité à haute valeur ajoutée.

GRAPHIQUE 18: Fonction centrale: PIB par habitant en 2007



Source : ICN, calculs propres.

En outre, de nombreuses études ont démontré que l'activité économique de la Région dépasse largement sa frontière administrative et joue un rôle moteur sur celle de son hinterland (Van Wynsberghe C. et al., 2009). Le PIB par habitant des deux provinces du Brabant a connu, ces dernières années, une croissance relativement plus rapide que l'ensemble du pays et de ses régions. Plus spécifiquement, sur la période 1995-2007, la

croissance annuelle de la valeur ajoutée à prix courants a atteint 5,9 % dans le Brabant wallon et 5,2 % dans le Brabant flamand contre 4,2 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles, capitale de l'Europe, présente également un caractère international prononcé comme le révèlent les chiffres présentés dans le tableau 12.

¹⁶ «Le produit intérieur brut régional dans l'Union européenne en 2006», Communiqué de Presse, février 2009, Eurostat.

TABLEAU 12: Caractère international de la Région de Bruxelles-Capitale

Emploi des institutions publiques internationales à Bruxelles					
	2004	2005	2006	2007	2008
Commission européenne	19 764	19 746	19 330	19 707	20 452
Comité économique et social (CES)	525	618	666	714	757
Comité des régions (CDR)	128	128	453	475	502
Conseil de l'Union européenne	2 487	2 619	2 882	2 983	3 059
Parlement européen	2 194	2 309	2 606	2 841	3 076
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)*	1 116	1 131	1 171	1 162	1 176
Union de l'Europe occidentale (UEO)	40	40	41	23	20
Place dans le classement des 33 villes européennes où localiser une entreprise***					
	Londres	Amsterdam	RBC		
2006	1	6	5		
2007	1	5	6		
2008	1	6	4		
Place dans le classement mondial en terme de qualité de vie ****					
	Londres	Amsterdam	RBC		
2006	39	13	14		
2007	39	13	14		
2008	38	13	14		

* Secrétariat International uniquement

** Classement réalisé par Cushman & Wakefield (2008)

*** Classement réalisé par Mercer Human Resource Consulting (2008)

Source : DGSIE, IBSA - Mini-Bru (2009), Cushman & Wakefield (2008), Mercer Human Resource Consulting (2008).

La présence d'institutions internationales sur son territoire a un impact non négligeable sur l'économie régionale. À partir du tableau 12, on peut en effet observer que ces institutions emploient près de 30 000 personnes sur le territoire bruxellois (soit plus de 4 % de l'emploi en RBC).

Une étude de l'IGEAT (Vandermotten C. *et al.*, 2007) rappelle cependant que la valeur ajoutée générée par ces emplois n'est pas reprise dans le PIB de la Région bruxelloise. Les auteurs font donc l'évaluation de l'impact direct de ces emplois dans un PIB régional intégrant les institutions internationales et estiment cette part à 5,1 % pour 2004.

L'étude revoit également à la hausse le nombre d'emplois générés par la présence d'institutions internationales à 86 000 travailleurs, en ce compris les journalistes, le personnel attaché aux repré-

sentations officielles, aux écoles européennes, aux services aux entreprises, au commerce ou encore à l'horeca. Cela correspond à 12,6 % de l'emploi total en Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles est également une des villes européennes les plus appropriées pour localiser une entreprise. En effet, selon l'étude de Cushman & Wakefield (2008) intitulée «European Cities Monitor», la Région se classe en 2008 quatrième sur 33 villes européennes analysées, juste derrière Londres, Paris et Francfort. Bruxelles gagne deux places par rapport à 2007 et passe devant Barcelone et Amsterdam (tableau 12). Ses qualités principales seraient la renommée de la ville, le multilinguisme, un accès aisé au marché et aux clients ainsi que de bonnes liaisons en matière de transport avec d'autres villes. La Région de Bruxelles-Capitale obtient également un très bon score en ce qui

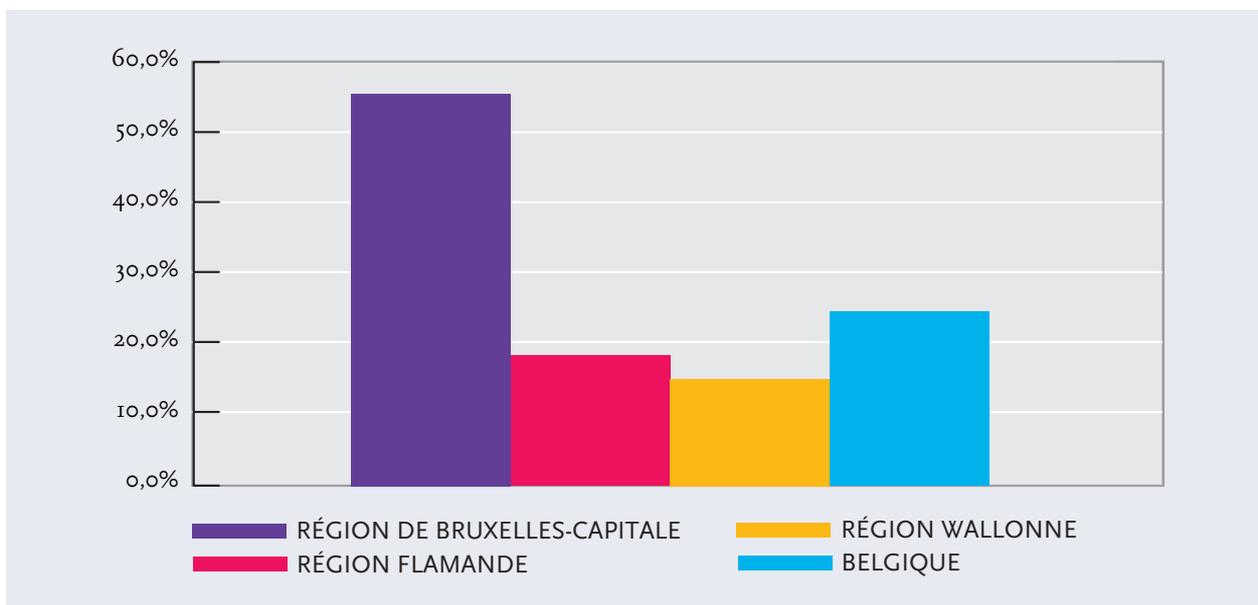
concerne la disponibilité de personnel hautement qualifié et la qualité des télécommunications. Par contre, elle montre certaines faiblesses en matière de pollution et de coût salarial. Il est à noter que, selon cette étude et par rapport à 2007, Bruxelles augmente ses scores dans la plupart des catégories sondées.

Enfin, selon l'étude du cabinet Mercer Human Consulting (2008), Bruxelles se positionne en quatorzième position, juste derrière Amsterdam, dans le

classement mondial portant sur la qualité de vie des expatriés et concernant 215 métropoles (tableau 12).

La dimension internationale de la Région de Bruxelles-Capitale influence également le type de tourisme. Comme le montre le graphique 19, la spécificité de Bruxelles réside dans une part très importante du tourisme d'affaires. En 2008, il représente respectivement 16 % et 18,5 % du nombre de nuitées pour la Wallonie et la Flandre alors qu'il atteint 55,3 % à Bruxelles.

GRAPHIQUE 19: Part des nuitées de tourisme d'affaires dans le total des nuitées (2008)



Source : DGSIE.

De plus, la Région est particulièrement dynamique dans le secteur immobilier. La situation actuelle n'est cependant pas propice aux investissements, la récession continuant de marquer les marchés immobiliers européens. A Bruxelles, il semblerait que le secteur immobilier soit en crise plus dans les projets professionnels que résiden-

tiels. On peut notamment observer une plus grande disponibilité des bureaux depuis plusieurs trimestres. Selon les dernières estimations de Jones Lang LaSalle (2009), le taux de vacance à Bruxelles serait de 10,1 % au premier trimestre 2009, contre 9,5 % au même trimestre de l'année précédente (tableau 13).

TABLEAU 13: Marché immobilier

Marché des bureaux : taux de disponibilité (%)*			
	Londres	Amsterdam	RBC
2008 - 1 ^{er} trimestre	3,8	12	9,5
2009 - 1 ^{er} trimestre	7,3	12,7	10,1
Prix des bureaux **, euro/m ² /année (croissance par rapport au même trimestre de l'année précédente)			
	Londres (City)	Amsterdam	RBC
2008 - 1 ^{er} trimestre	891	330	295
2009 - 1 ^{er} trimestre	564 (-36,7%)***	335 (1,5%)	265 (-10,2%)

* Le taux de disponibilité est exprimé comme la proportion entre le nombre de m² d'espaces de bureau non-loués et le nombre total de m² d'espaces de bureaux.

** Il s'agit ici du «prime rent»: loyer que l'on peut demander sur le marché ouvert pour un logement haut de gamme, qui fait au moins 500m².

*** La chute des loyers à Londres est amplifiée par la baisse de la livre sterling par rapport à l'euro. En monnaie locale, le loyer londonien moyen se déprécie de 34,8%.

Source : Jones Lang LaSalle (2008, 2009).

Bruxelles n'est cependant pas la seule à être touchée, les loyers des bureaux ayant baissé dans la majorité des villes européennes au cours du premier trimestre de l'année. Les chutes les plus importantes ont eu lieu à Londres, Moscou et Bruxelles. Cette dernière a été caractérisée par une baisse des prix de 10 % au cours du premier trimestre 2009 par rapport au même trimestre de l'année 2008. Les loyers des bureaux de Londres accusent une chute plus forte encore sur la même période : elle atteint 30 % en monnaie locale. En moyenne, l'indice de loyer des bureaux européens affiche une baisse de 11,1 % en un an au premier trimestre 2009.

Une autre grande particularité de Bruxelles est qu'elle constitue une petite économie largement tertiaire. En effet, les secteurs qui apportent le plus à la croissance économique à Bruxelles sur les treize dernières années disponibles sont, par ordre d'importance, les secteurs «immobilier, location et services aux entreprises» (qui se trouvent dans «autres services marchands»), «administration publique et éducation», «crédits et assurances» et «transports et communications» (tableau 20 en annexe).

Au niveau national, après le secteur «immobilier, location et services aux entreprises», ce sont, dans l'ordre, les secteurs «industrie manufacturière,

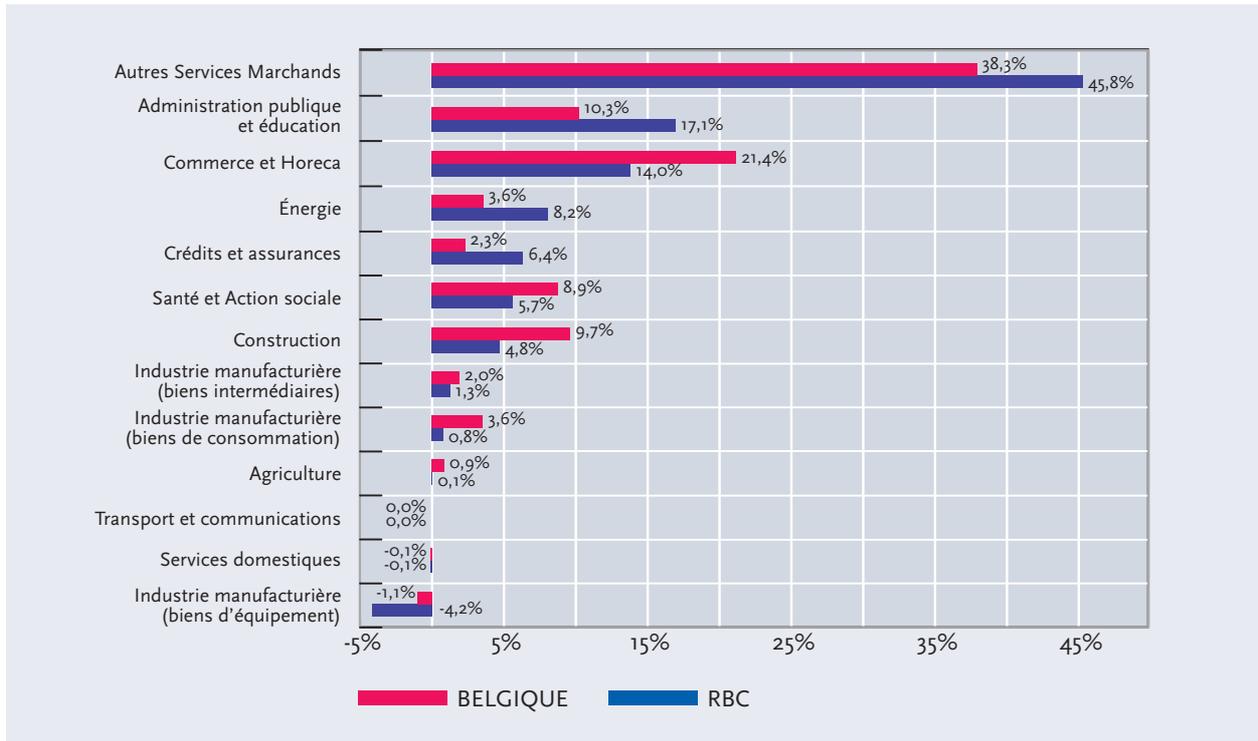
énergie et construction», «commerce et horeca» et «administration publique et éducation» qui contribuent le plus à la croissance.

La contribution sectorielle à la croissance de la valeur ajoutée sur la période 1995-2007 diffère donc sensiblement entre le niveau national et le niveau régional, exception faite du secteur «immobilier, location et services aux entreprises» qui est le plus important aux deux niveaux. Autre similitude, l'importance revêtue par le secteur «administration publique et éducation».

Nous allons cependant plus particulièrement nous attarder sur l'année 2007, l'ICN venant de publier les données provisoires y afférentes. Le graphique 20 présente les contributions sectorielles aux croisances belge et bruxelloise en 2007. La Région de Bruxelles-Capitale aurait bénéficié cette année-là d'une croissance de 4,2 %. Les secteurs y ayant le plus contribué étant «autres services marchands», «administration publique et éducation» et «crédits et assurance». La croissance économique bruxelloise reste toutefois plus faible que celle du Royaume (4,9 %) où le secteur industriel a été particulièrement dynamique.¹⁷ De manière plus générale on peut observer de fortes dissemblances dans les contributions à la croissance entre le niveau national et le niveau régional pour cette année.

¹⁷ Comme expliqué dans le chapitre 2, ces statistiques sont à considérer avec prudence étant donné les fortes révisions auxquelles elles sont généralement soumises lors de la publication selon la méthode définitive.

GRAPHIQUE 20: Spécialisation sectorielle: contribution à la croissance 2007 en pourcentage du total



Note: aux prix de l'année précédente.
Source : ICN, calculs propres.

La composition sectorielle de la Région de Bruxelles-Capitale explique en partie les moins bons résultats en matière de Recherche et Développement (R-D) par rapport à la moyenne nationale. En effet, les secteurs tertiaires réalisent, en général, moins d'activités de R-D.

Un des objectifs de Lisbonne consiste à encourager les pays de l'UE à consacrer, à partir de 2010, 3 % du PIB aux dépenses en R-D dont deux tiers devraient provenir du secteur privé. Au vu des chiffres nationaux et régionaux, l'objectif européen

semble encore bien loin (tableau 14). En outre, étant donné la définition de l'indicateur, cet objectif correspond à un véritable défi pour Bruxelles, son PIB par tête étant très élevé.

Comme le montre le tableau 14, la proportion des dépenses totales de R-D par rapport au PIB ne cesse de diminuer en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique. Une telle réduction ne s'observe d'ailleurs pas qu'en Belgique. Dans l'UE-15, ces dépenses diminuent également mais de manière plus faible.

TABLEAU 14: Évolution des dépenses de R-D en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique

Dépenses totales de R-D (% du PIB)		
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2002	1,94	1,26
2003	1,88	1,19
2004	1,87	1,18
2005	1,84	1,14
2006 (p)	1,88	n.d.
2007 (p)	0,02	n.d.
Dépenses de R-D exécutée par le secteur privé (% du PIB)		
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2002	1,39	0,67
2003	1,34	0,62
2004	1,31	0,63
2005	1,27	0,60
Dépenses de R-D exécutée par le secteur public (% du PIB)		
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2002	0,55	0,59
2003	0,55	0,56
2004	0,55	0,55
2005	0,56	0,54

(p) : Valeur provisoire.

Source : Belspo, ICN, calculs propres.

Le tableau 14 nous montre en outre que la R-D est exécutée en plus grande partie par le secteur privé même si cette différence est moins forte pour la Région de Bruxelles-Capitale que pour le Royaume. Comme évoqué plus haut, le secteur privé et le secteur public devraient atteindre un niveau de dépenses de R-D par rapport au PIB de respectivement 2 % et 1 % à l'horizon 2010. Mais cet objectif est un objectif de financement et non de réalisation comme présenté dans le tableau 14.

Pourtant, la Région de Bruxelles-Capitale dispose d'importants centres de recherche universitaires et de sièges sociaux d'entreprises actives en R-D. D'ailleurs, la part du personnel de R-D dans l'emploi total est en augmentation entre 2003 et 2005. À Bruxelles, cette part est de 2,05 % en 2007 contre 1,86 % en Belgique (tableau 15). La Région accueille ainsi quelque 17 % des travailleurs de ce secteur actifs dans le pays.

TABLEAU 15: Innovation et entrepreneuriat

Part du personnel de R-D dans l'emploi total (personne physique) (%)		
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2003	1,78	1,93
2004	1,83	2,03
2005	1,86	2,05
Taux net de création d'entreprises * (%)		
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale
2003	0,20	0,22
2004	1,50	2,68
2005	1,86	3,03

* Le taux de création net est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours d'une année et le nombre total d'entreprises de l'année précédente.

Source : BELSPO (2008), Ecodata SPF Économie-DGSIE.

Au niveau de la dynamique d'entreprises, le nombre d'entreprises actives en Région de Bruxelles-Capitale a continuellement baissé au cours de la période 1999-2003. Toutefois, on constate à partir du tableau 15 une relance amorcée en 2004 qui se prolonge en 2005. Depuis, le taux de création net de la Région de Bruxelles-Capitale est largement supérieur au niveau national, marquant ainsi une dynamique positive plus prononcée du processus création-destruction qu'en moyenne dans le pays. En outre, si depuis le début de la crise, le dynamisme de la démographie d'entreprises à Bruxelles est en berne, cette dernière semble s'en tirer mieux que les deux autres régions. Selon les données de l'Onem, le nombre de faillites enregis-

trées à Bruxelles pendant les trois premiers mois de 2009 a augmenté de 0,5 % à Bruxelles. Ces chiffres étaient de 38,7 % en Région flamande et de 28,1 % en Région wallonne.

La Région de Bruxelles-Capitale joue donc un rôle essentiel dans le développement de l'économie belge. Cependant, les retombées pour ses habitants sont limitées. Le tableau 16 reprend un ensemble d'indicateurs illustrant le paradoxe du bien-être propre à la Région : Bruxelles constitue un pôle économique majeur du pays mais cette performance ne se réalise pas forcément au profit de ses habitants et de plus en plus de Bruxellois vivent dans des conditions difficiles.

TABLEAU 16: Paradoxe du bien-être

PIB par habitant (Indice Belgique = 100)			
	RBC	Région flamande	Région wallonne
2005	198,3	99,1	72,3
2006	195,5	99,5	72,1
2007	191,6	100,3	71,7
Revenu moyen net imposable par habitant (Indice Belgique = 100)			
Revenus (exercice)	RBC	Région flamande	Région wallonne
2003 (2004)	85,7	106,6	92,6
2004 (2005)	85,5	106,1	93,5
2005 (2006)	84,6	106,1	93,8
Répartition régionale des bénéficiaires de l'intégration sociale (%)*			
	RBC	Région flamande	Région wallonne
2006	26,1	29,1	44,8
2007	26,9	28,4	44,7
2008	27,1	28,1	44,8

* Revenu d'intégration sociale + mise au travail

Source: ICN, SPF Économie-DGSIE, SPP Intégration Sociale.

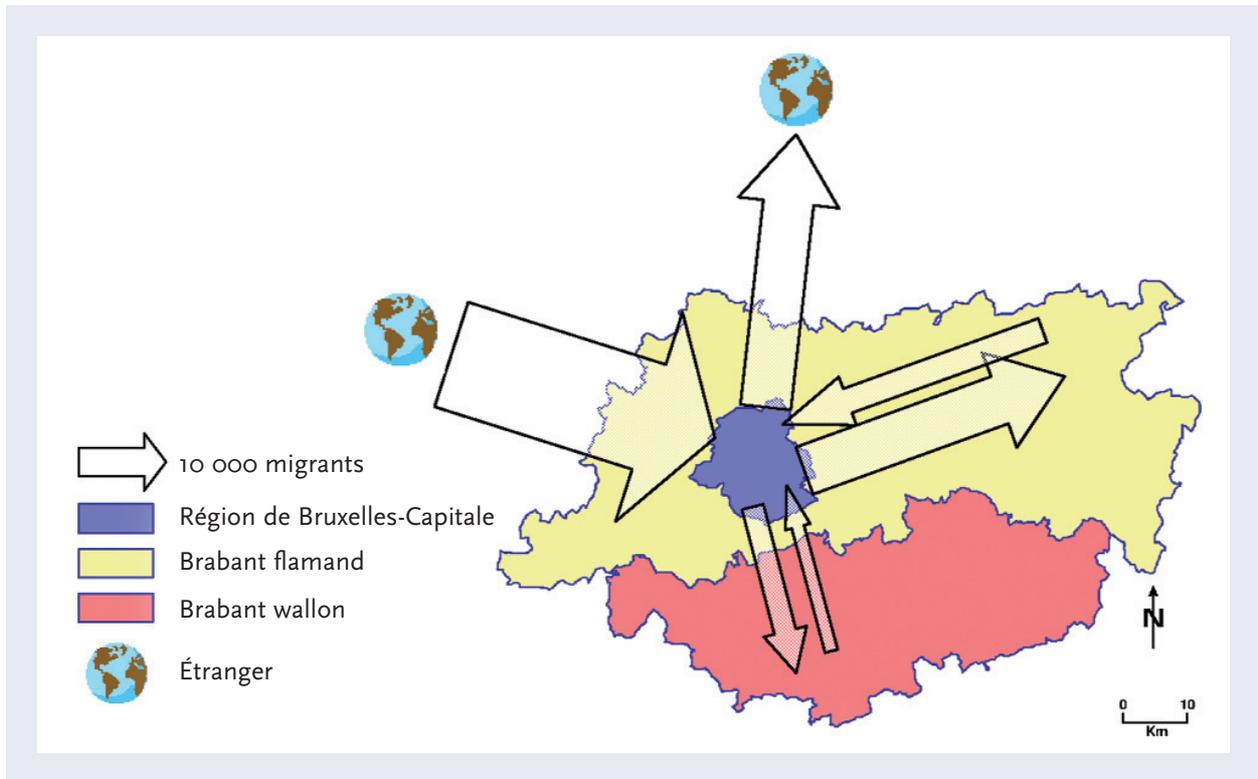
Comme expliqué précédemment, le PIB brut par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale est deux fois plus élevé que celui du pays. La comparaison de ce niveau élevé de valeur ajoutée avec des indicateurs tels que le revenu moyen par habitant ou encore le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration témoigne d'une forte antinomie à Bruxelles. Ainsi, le revenu moyen par habitant se trouve sous les moyennes flamande et wallonne. Il atteignait 11 550 euros lors de l'exercice 2006 contre 13 655 euros pour la moyenne nationale. En outre, alors qu'à peine 10 % de la population belge vit dans la Région bruxelloise, celle-ci accueillait en 2008 27,1 % des bénéficiaires de l'intégration sociale avec une tendance à la hausse depuis 2004.

Deux facteurs expliquent principalement ce paradoxe du bien-être à Bruxelles. Il s'agit, d'une part, du phénomène de périurbanisation amorcé dans les années 1960 et, d'autre part, de la forte proportion de navetteurs parmi les personnes travaillant sur le sol bruxellois.

Concernant le premier point, on a en effet observé dès la fin des années 1960 qu'une partie des Bruxellois les plus nantis et des ménages avec enfants quittaient la ville pour la périphérie et la campagne où ils jouissent d'un logement plus spacieux et d'aménités spécifiques. Ce sont les ménages composés d'adultes âgés de 28 à 35 ans qui ont la plus forte propension à éloigner leur lieu de résidence de leur lieu de travail. Il s'agit de la classe d'âge propice à l'installation de la famille (Observatoire Bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, 2001). Cet exode continu est un des facteurs expliquant la baisse du revenu moyen régional constaté ces dernières années. Les deux provinces du Brabant constituent la destination privilégiée des habitants quittant la Région.

Malgré ce solde négatif de l'ordre de 10 000 habitants par an avec ces deux provinces, la population bruxelloise a recommencé à croître. Cette hausse s'observe depuis 1997, principalement en raison des migrations internationales mais aussi de l'augmentation du solde naturel.

GRAPHIQUE 21: Flux de migrants de et vers la Région de Bruxelles-Capitale (2006)

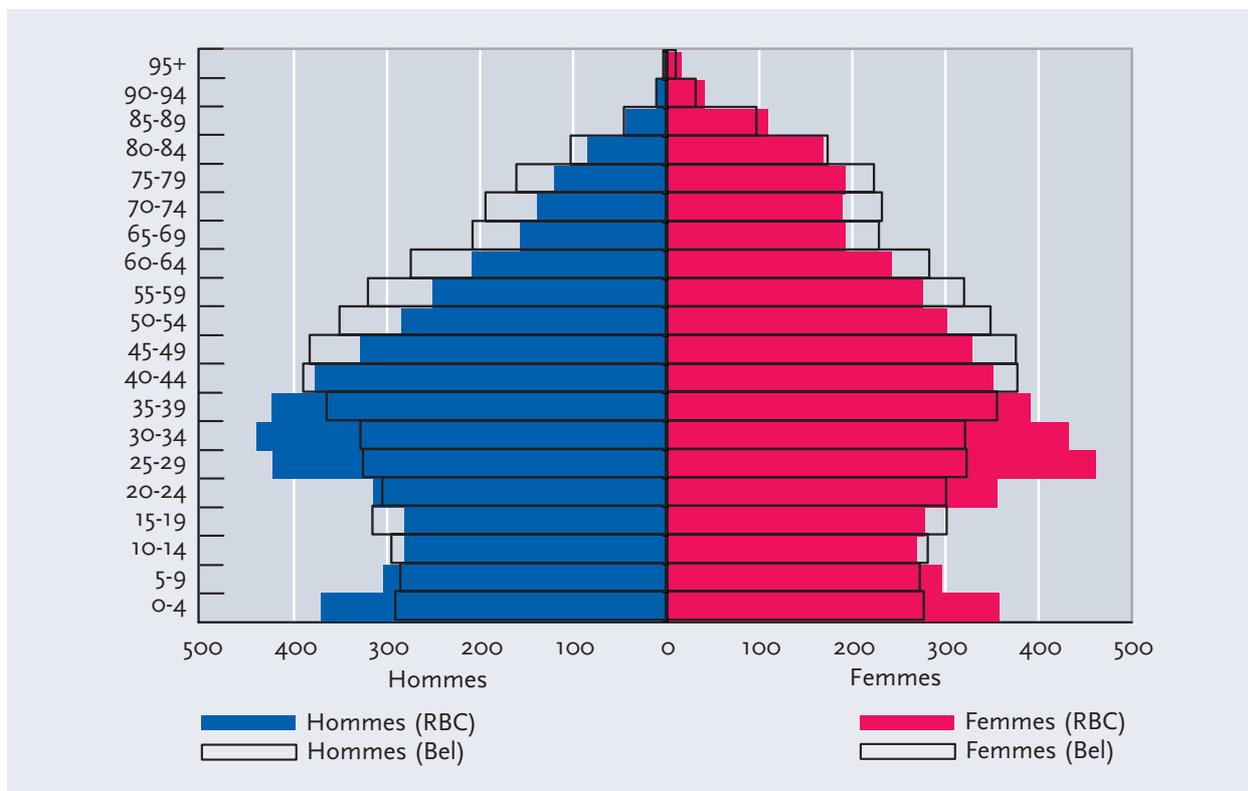


Source : DGSIE et IBSA.

La carte du graphique 21 nous montre les échanges migratoires entre la Région de Bruxelles-Capitale, l'étranger et les deux provinces du Brabant en 2006. Ce qui frappe immédiatement c'est l'ampleur des échanges entre la Région et l'étranger. En 2006, 31 972 personnes en provenance de l'étranger se sont établies en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde des migrations internationales est de 20 921 personnes en 2006 et compense donc ainsi largement le solde négatif avec les deux provinces du Brabant évoqué ci-dessus.

Depuis le début des années 2000, la croissance démographique régionale est supérieure à celles de la Flandre et de la Wallonie et la population bruxelloise dépasse le million d'habitants depuis 2004. Au 1^{er} janvier 2008, la RBC comptait 1 048 491 habitants, soit un taux de croissance de 1,7 % par rapport à l'année précédente, deux fois plus élevé que dans les deux autres régions. Selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, cette croissance devrait se prolonger dans les années à venir, toujours grâce à la migration internationale mais dans une proportion moindre que ce qu'on a observé ces dernières années.

GRAPHIQUE 22: Pyramide des âges de la population totale de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique au 1^{er} janvier 2008 (pour 10 000 habitants)



Source: DGSIE.

Les immigrations importantes en provenance de l'étranger ont influencé la structure par âge de la population¹⁸. La pyramide des âges du graphique 22 compare les classes d'âge des populations de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique. On y note clairement la part plus importante des jeunes adultes (entre 20 et 40

ans) à Bruxelles qui est la conséquence de la proportion importante d'étrangers qui sont en grande majorité des personnes en âge de travailler. On y voit également la prépondérance des moins de 10 ans à Bruxelles par rapport à la Belgique, signe de la remontée de la fécondité dans la Capitale.

TABLEAU 17: Emploi en Région bruxelloise par région de résidence des travailleurs (données d'enquête)

	Nombre de résidents bruxellois travaillant en RBC		Nombre de résidents flamands travaillant en RBC		Nombre de résidents wallons travaillant en RBC	
2004	309 357	(47,3%)	219 382	(33,6%)	125 069	(19,1%)
2005	312 591	(46,2%)	235 536	(34,8%)	128 463	(19,0%)
2006	311 403	(46,7%)	229 705	(34,4%)	126 387	(18,9%)
2007	321 339	(47,3%)	235 848	(34,7%)	122 702	(18,0%)
2008	330 004	(48,1%)	227 677	(33,2%)	128 846	(18,8%)

Source: SPF Économie-DGSIE (EFT), calculs propres.

¹⁸ A noter cependant qu'elles n'ont pas affecté toutes les communes de manière identique (cf. chapitre 3).

La deuxième explication à la présence du paradoxe du bien-être a trait au marché du travail bruxellois. La concentration d'activités et d'emplois à Bruxelles attire un grand nombre de navetteurs. Selon les données définitives issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale ont bénéficié en 2008 de 330 000 emplois sur les 686 000 emplois disponibles (voir tableau 17). En d'autres termes, en RBC, plus d'un emploi sur deux est occupé par des travailleurs issus des régions wallonne et flamande. Les navetteurs wallons occupent 19 % des emplois et les navetteurs flamands 33 %. Ils génèrent une partie de la production bruxelloise mais effectuent

probablement la majeure partie de leurs dépenses en dehors de Bruxelles. De plus, ils sont taxés dans leur région d'origine. La conséquence première est qu'à Bruxelles, l'emploi intérieur (nombre de personnes travaillant à Bruxelles) est très différent de la population active occupée (nombre de Bruxellois exerçant une activité professionnelle).

Il faut cependant faire remarquer que ces dernières années, la croissance de la population active occupée a été supérieure à l'évolution de l'emploi intérieur à Bruxelles et que la création d'emploi a plus profité aux Bruxellois qu'aux personnes actives habitant dans les deux autres Régions.

TABLEAU 18: Paradoxe du marché du travail

Part des emplois occupés par des travailleurs disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (%) **				
	Belgique		Région de Bruxelles-Capitale	
2006	37,6		51,9	
2007	37,9		53,0	
2008	37,8		52,0	
Part des personnes peu qualifiées dans le chômage (%) ****				
	Belgique		Région de Bruxelles-Capitale	
2006	42,1		43,7	
2007	41,5		46,3	
2008	40,5		46,2	
Taux de chômage: total et jeunes (15-24) (%) *****				
	Belgique (total)	RBC (total)	Belgique (jeunes)	RBC (jeunes)
2006	8,3	17,7	20,5	35,3
2007	7,5	17,2	18,8	34,4
2008	7,0	16,0	17,8	32,9

** Par enseignement supérieur, on entend formation supérieure (après études secondaires).

**** Par peu qualifié, on entend niveau d'enseignement secondaire inférieur au maximum.

***** Les données proviennent de l'EFT qui utilise la définition du chômage du Bureau International du Travail. Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui au cours de la période de référence (les 4 semaines précédant l'enquête) sont: sans emploi, disponibles sur le marché du travail et à la recherche active d'un emploi.

Source: SPF Économie - DGSIE.

La pression concurrentielle exercée par les navetteurs sur le marché du travail explique en partie le taux de chômage élevé que l'on observe au sein de la Région. Selon les données définitives de l'Enquête sur les Forces de Travail, celui-ci atteint

16 % en 2008 à Bruxelles contre 7 % au niveau national (voir tableau 18). L'écart important dans les taux de chômage est également expliqué par une discordance notable entre les qualifications possédées par le demandeur d'emploi et celles

recherchées par les employeurs. Plus de la moitié des emplois en Région bruxelloise sont occupés par des travailleurs possédant un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 38 % pour l'ensemble de la Belgique). La demande de la part des firmes bruxelloises pour une main d'œuvre hautement qualifiée provient, pour une grande part, de la concentration plus forte du secteur tertiaire depuis quelques décennies, comme expliqué plus haut. À l'opposé, la population de chômeurs au sein de la Capitale est composée à hauteur de 46 % de per-

sonnes peu qualifiées, ce qui s'explique partiellement par le déclin du secteur industriel manufacturier. On voit donc que les chances d'accéder au marché du travail ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

À partir du tableau 18, on peut également observer que le taux de chômage des jeunes en Région bruxelloise est très préoccupant et atteint 32,9 % en 2008 contre 17,8 % pour la Belgique dans son ensemble.

Annexes

TABLEAU 19: Fonction centrale

PIB par habitant (indice Belgique = 100)						
	RBC	Région flamande	Brabant flamand	Région wallonne	Brabant wallon	Belgique
2004	198,3	99,2	104,3	72,1	96,5	100,0
2005	198,3	99,1	103,8	72,3	98,3	100,0
2006	195,5	99,5	104,9	72,1	97,0	100,0
2007	191,6	100,3	106,1	71,7	96,5	100,0
PIB par travailleur (indice Belgique = 100)						
	RBC	Région flamande	Brabant flamand	Région wallonne	Brabant wallon	Belgique
2004	121,8	99,9	109,3	87,5	109,8	100,0
2005	122,9	99,7	108,4	87,4	110,9	100,0
2006	124,5	99,5	108,8	87,2	109,1	100,0
2007	123,2	100,1	109,8	86,7	108,0	100,0

Source: ICN, calculs propres.

TABLEAU 20: Spécialisation sectorielle: Contribution à la croissance annuelle moyenne en pourcentage du total

Branche	Belgique (% croissance 1995-2007)	RBC (% croissance 1995-2007)	Belgique (% 2007)	RBC (% 2007)
1. Agriculture	-0,4	0,0	0,8	0,0
2. Énergie	2,2	6,4	2,9	4,5
3. Industrie	9,0	-0,8	15,9	4,8
a. Biens intermédiaires	4,6	-0,2	6,8	1,4
b. Biens d'équipement	1,6	-0,3	3,6	1,5
c. Biens de consommation	2,7	-0,3	5,5	1,9
4. Construction	5,6	2,5	5,3	2,5
5. Services marchands	70,3	73,3	61,3	71,4
a. Transport et Communications	7,7	13,2	8,0	10,7
b. Commerce et Horeca	16,5	9,7	14,8	12,5
c. Crédits et Assurances	4,1	13,9	5,6	16,1
d. Santé et Action sociale	8,5	5,8	7,0	4,9
e. Autres Services Marchands	33,6	30,7	25,9	27,3
6. Administration Publique et Éducation	13,2	18,6	13,6	16,6
7. Services Domestiques	0,2	0,1	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée	3,9	3,8	4,9	4,2

Note: à prix courants.
Source: ICN, calculs propres.

Références

- Bureau Fédéral du Plan (2008), «Perspectives de population 2007-2060», *Planning Papers No 105*, Bureau Fédéral du Plan.
- Bureau Fédéral du Plan (2009), «Perspectives économiques 2009-2014», Communiqué de Presse 20-05-2009, Bureau Fédéral du Plan.
- Cushman & Wakefield (2008), «European Cities Monitor 2008», Cushman & Wakefield.
- Deboosere P., Eggerickx T., Van Heck E., Wayens B. «États généraux de Bruxelles. La population bruxelloise : un éclairage démographique», *Brussels Studies*, Note de synthèse n°3, 12 janvier 2009, IRSIB
- DEXIA Banque (2009), «Perspectives économiques», DEXIA Banque, Mars 2009, avril, mai 2009.
- Directorate-General for Economic and Financial Affairs (2009), «Economic Forecast Spring 2009», *European Economy*, European Commission.
- Eurostat (2009), «PIB régionaux par habitant dans l'UE27», Communiqué de Presse 23/2009, 19 février 2009.
- Fonds Monétaire International (2009), «Perspectives de l'économie mondiale : Avril 2009», *Études Économiques et Financières*, Avril 2009.
- ING Bank, Economics Department (2009), «Monthly Forecast Update», ING Bank, Avril et Mai 2009.
- International Energy Agency (2009), «Oil Market Report», International Energy Agency, 14 May 2009.
- Jones Lang LaSalle (2008), «European Office Property Clock Q1 2008», Jones Lang LaSalle.
- Jones Lang LaSalle (2009), «Key Market Indicators Q1 2009», Jones Lang LaSalle.
- Mercer (2008), «Quality of living global city rankings», Mercer.
- Muller L. (2005), «Participation culturelle et sportive - Tableaux issus de l'enquête PCV de mai 2003», Série des Documents de Travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales N°F0501, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).
- Observatoire Bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications (2001), «Le marché de l'emploi bruxellois : Tendances et diagnostic des années '90», Office Régional Bruxellois de l'Emploi.
- Observatoire de la santé et du social, centre de documentation et de coordination sociales (2007), «Vivre chez soi après 65 ans, Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles», COCOM, COCOF, VGC, 222 p.
- Schmidt-Hebel K. (2009), «Perspectives économiques de l'OCDE, Un rapport Intérimaire», *OECD Economic Outlook*, OCDE.
- Société Générale (2009), «Analyse mensuelle de la situation économique : Avril-Mai 2009», Société Générale, Service des Études Économiques.
- Van Wynsberghe C., Poirier J., Sinardet D. et Tulkens F. (2009), «Le développement politique et institutionnel de la Zone métropolitaine de Bruxelles : constats et perspectives», Note de synthèse N°10, IRSIB.
- Vandermotten C., Biot V., Van Hamme G., Decroly J.-M. et Wayens B. (2007), «Impact socio-économique de la présence des institutions de l'Union européenne et des autres instances internationales en Région de Bruxelles-Capitale», ULB-IGEAT, mars 2007.
- World Health Organization (2006), Health risks of particulate matter from long-range transboundary air pollution, <http://www.euro.who.int/document/E88189.pdf>.

Liste des tableaux

TABLEAU 1:	Évolution du cours de change du dollar US par rapport à l'euro	13
TABLEAU 2:	Taux de croissance annuelle du PIB en volume : comparaison entre la Région de Bruxelles-Capitale, le Royaume et l'UE-15	15
TABLEAU 3:	Évolution de l'indice des prix à la consommation	18
TABLEAU 4:	Emploi intérieur total (% de croissance annuelle)	22
TABLEAU 5:	Comparaison du taux d'emploi en % de la population de 15 à 64 ans	23
TABLEAU 6:	Nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (données administratives)	24
TABLEAU 7:	Taux de chômage (données d'enquête) (%)	24
TABLEAU 8:	Population au 1/1/2008	31
TABLEAU 9:	Typologie de communes selon les classes d'âge	32
TABLEAU 10:	Principaux résultats de l'analyse discriminante	33
TABLEAU 11:	Typologie de communes selon les classes d'âge - caractéristiques	33
TABLEAU 12:	Caractère international de la Région de Bruxelles-Capitale	39
TABLEAU 13:	Marché immobilier	41
TABLEAU 14:	Évolution des dépenses de R-D en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique	43
TABLEAU 15:	Innovation et entrepreneuriat	44
TABLEAU 16:	Paradoxe du bien-être	45
TABLEAU 17:	Emploi en Région bruxelloise par région de résidence des travailleurs (données d'enquête)	47
TABLEAU 18:	Paradoxe du marché du travail	48
TABLEAU 19:	Fonction centrale	50
TABLEAU 20:	Spécialisation sectorielle: contribution à la croissance annuelle moyenne en pourcentage du total	50

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1:	Comparaison de l'indicateur composite avancé de l'activité économique avec l'évolution conjoncturelle selon l'indicateur de l'activité économique et le PIB de la Région de Bruxelles-Capitale	7
GRAPHIQUE 2:	Comparaison de l'indicateur avancé du marché du travail avec la composante conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale	9
GRAPHIQUE 3:	Évolution trimestrielle du PIB en euros chaînés	11
GRAPHIQUE 4:	Différence entre les rendements des obligations d'état à 10 ans et les taux de refinancement des banques centrales («spread»)	13
GRAPHIQUE 5:	Évolution du prix du pétrole brut (Brent Mer du Nord)	14
GRAPHIQUE 6:	Croissance annuelle de la valeur ajoutée brute en Région de Bruxelles-Capitale, dans les arrondissements de la périphérie et en Belgique	17
GRAPHIQUE 7:	Évolution du taux d'inflation en Belgique	18
GRAPHIQUE 8:	Évolution de la production industrielle en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique	19
GRAPHIQUE 9:	Enquête sur la conjoncture dans l'industrie manufacturière et la construction en RBC	20
GRAPHIQUE 10:	Enquête sur la conjoncture dans les services aux entreprises en RBC	21
GRAPHIQUE 11:	Évolution de l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale	22
GRAPHIQUE 12:	Indice du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique	24
GRAPHIQUE 13:	Nombre de jours où les concentrations journalières de PM ₁₀ ont dépassé le seuil de 50 µg/m ³ (1997-2008, Région de Bruxelles-Capitale)	26
GRAPHIQUE 14:	Concentrations moyennes annuelles en NO ₂ relativement à la valeur limite de 40 µg/m ³ (1981, 1985, 1990, 1995, 2000-2008, Région de Bruxelles-Capitale)	28
GRAPHIQUE 15:	Ozone : Nombre de jours par an, moyenné sur trois ans, où les concentrations sur 8 heures ont dépassé le seuil de 120 µg/m ³ (1996-2007, Région de Bruxelles-Capitale)	29
GRAPHIQUE 16:	Position des différentes communes en fonction des 0-19 ans et 20-39 ans (2008)	34
GRAPHIQUE 17:	Carte de la typologie des communes par groupes d'âge (2008)	35
GRAPHIQUE 18:	Fonction centrale: PIB par habitant en 2007	38
GRAPHIQUE 19:	Part des nuitées de tourisme d'affaires dans le total des nuitées (2008)	40
GRAPHIQUE 20:	Spécialisation sectorielle: contribution à la croissance 2006 en pourcentage du total	42
GRAPHIQUE 21:	Flux de migrants de et vers la Région de Bruxelles-Capitale (2006)	46
GRAPHIQUE 22:	Pyramide des âges de la population totale de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique au 1 ^{er} janvier 2008 (pour 10 000 habitants)	47